

RAYMOND WEIL  
 SEIKO  
 MOVADO  
 SIMON CHANG  
 le roy  
 7139, Rue St-Hubert  
 (coin Jean-Jacques)  
 277-3127

**Hockey**

**1**

**5**

page S3

**Cyberpresse**

Les dieux sont tombés sur le Net II

page B8



**Somalie**  
 Le juge Létourneau réprovoque l'arrogance du vice-amiral Murray

page B1



**Mode**  
 Le confort après-ski

page C1



Marc-André Bouliane

## Vente d'autobus scolaires à Cuba: le coroner Bouliane en conflit d'intérêts

YVES BOISVERT

Le coroner Marc-André Bouliane s'est placé en situation de conflit d'intérêts en aidant une compagnie à vendre des autobus scolaires d'occasion à Cuba en 1994, a conclu le juge Albert Gobeil, de la Cour du Québec, dans un rapport dont *La Presse* a pris connaissance.

Le juge Gobeil reproche au coroner Bouliane d'avoir agi comme administrateur, officier et intermédiaire de la firme Lagarto, en 1994 et

1995, et d'avoir fait des démarches pour favoriser la vente d'autobus scolaires à des compagnies cubaines. Tout ça pendant qu'il travaillait à temps plein comme coroner.

Le juge Gobeil a découvert que M. Bouliane a rencontré les représentants des compagnies cubaines au Québec, l'attaché commercial de Cuba et qu'il s'est même rendu à Cuba comme intermédiaire et négociateur de Lagarto. Il s'est fait rembourser par Lagarto 20 000 \$ comme frais de séjour, d'après l'enquête.

Pour accomplir ces tâches, M. Bouliane s'est servi de l'adresse du Bureau du coroner et a utilisé le télécopieur, la carte d'appel et le système téléphonique du Bureau du coroner pour effectuer et recevoir plusieurs communications interurbaines reliées à Lagarto.

Interrogé par le juge Gobeil, M. Bouliane explique qu'il a le droit de gérer son temps comme il l'entend, pourvu que le travail qu'on lui

Voir **VENTE** en A2

## Bourque devra composer avec Forcillo et Goyer

La Cour supérieure donne raison aux deux membres du comité exécutif que le maire avait destitués

ANDRÉ NOËL

Pour la première fois dans l'histoire de Montréal, deux conseillers opposés au maire pourront siéger au comité exécutif, qui est le cœur du pouvoir à la Ville.

La Cour supérieure a donné raison à Sammy Forcillo et Pierre Goyer, hier, et interdit au maire Pierre Bourque de les expulser du comité exécutif. Les membres du comité sont inamovibles entre les élections, a statué le juge Danielle Grenier.

MM. Forcillo et Goyer se sont réjouis de cette « brillante victoire ». Ils ont annoncé leur départ de Vision Montréal, le parti du maire. Ils siégeront comme conseillers indépendants. D'autres démissions sont à prévoir. Daniel Boucher, un conseiller qui a quitté Vision Montréal l'année dernière, prévoit que le maire pourrait perdre sa majorité d'ici quelques semaines.

M. Bourque s'est dit très « déçu » du jugement. Le maire a

demandé aux avocats de la Ville de l'étudier, après quoi il pourrait en appeler. Il tentera d'obtenir une modification de la Charte auprès du gouvernement. Des discussions sont en cours.

Pour la première fois, le premier ministre Lucien Bouchard a constaté un « malaise » dans l'administration Bourque. Il a noté que M. Bourque avait toujours la majorité au conseil municipal et au comité exécutif, et ajouté que le gouvernement devra statuer sur la demande de Montréal d'amender sa Charte.

Le ministre des Affaires municipales, Rémy Trudel, a créé un comité spécial de fonctionnaires, qui surveillent ce qui se passe à Montréal, et font un rapport à tous les trois jours. Par ailleurs, l'enquête du Directeur général des élections se poursuit sur de présumées in-

Voir **BOURQUE** en A2

Autres textes sur ce nouvel épisode du « malaise » à l'hôtel de ville en page A6

## À vos pelles, citoyens!



PHOTO PIERRE McCANN, La Presse

Après le passage de la tempête, hier matin, les rues de Montréal avaient ce bel aspect duveteux qui incitait davantage au farniente qu'aux activités de déneigement. Hélas, la dure réalité a eu tôt fait de rattraper les Montréalais.

## La Ville de Montréal donnera un grand coup

GEORGES LAMON

Critiqué de toutes parts pour son retard à déneiger les rues, le Service des travaux publics de la Ville de Montréal a décidé de prendre les grands moyens. Sa directrice, Johanne Falcon, a émis hier une directive décrétant que le chargement de la neige se fera sans interruption jusqu'à vendredi. On revient donc à l'ancien horaire de travail. Mme Falcon évaluera vendredi la situation et décidera si l'opération se poursuivra en fin de semaine.

Cette décision implique des coûts supplémentaires

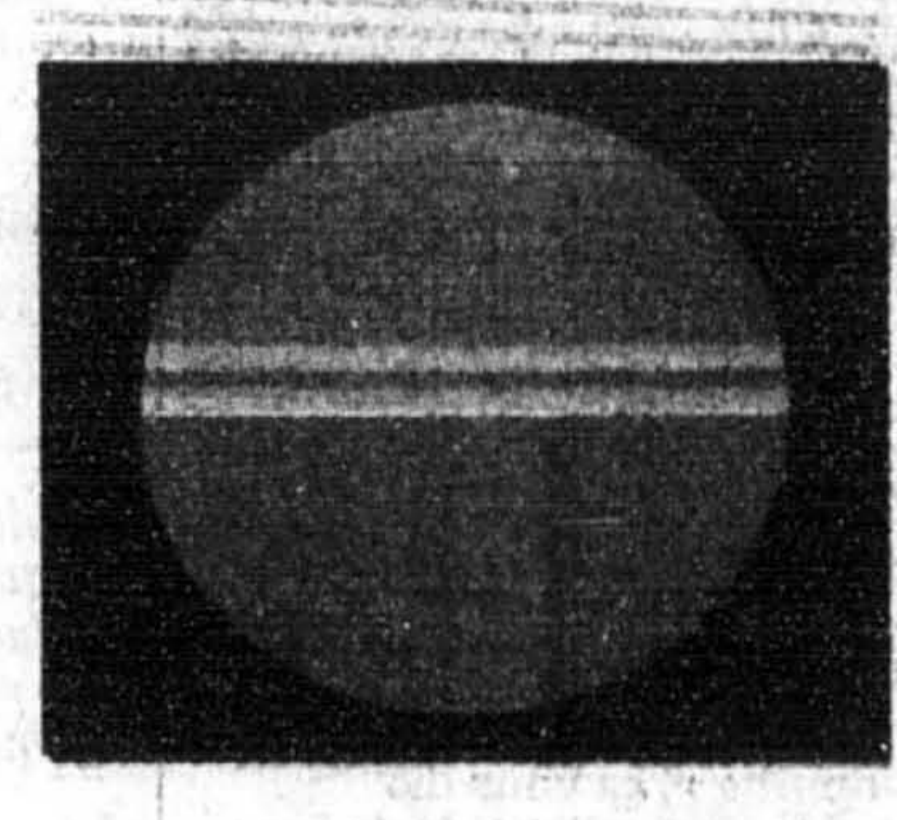
que le Service n'a pas encore évalués, notamment les heures supplémentaires ( quatre pour chaque quart de travail de 12 heures ) à verser à environ 600 cols bleus. Jusqu'ici, la Ville a économisé 2 millions sur son budget de 48,6 millions pour le déneigement.

« L'important, c'est de passer à travers la tempête, l'argent on y pense après, a assuré un porte-parole, Pierre Bonin. Sinon il sera difficile de reprendre le dessus. » Le service a reçu plus de 350 plaintes de citoyens, avant-hier. Il prévoit, dans la meilleure des

Voir **LA VILLE** en A2

## Rétrospective Mousseau

Drôle d'artiste que ce Jean-Paul Mousseau. Car à côté d'œuvres automatistes et parfois assez hermétiques, ce fils du « faubourg à mîasse » a décoré des discothèques, des restaurants, il a fait des portes d'ascenseurs et produit quelques célèbres murales. Le Musée d'art contemporain de Montréal illustre bien le côté éclaté de sa production dans la rétrospective de plus de 200 œuvres qu'il présente à compter de vendredi ( lire la recension dans le cahier Arts et spectacles de samedi ). Une exposition qui pourrait être la dernière d'une telle envergure au MAC si le public n'est pas au rendez-vous.



## Des médecins spécialistes sont confinés au chômage

LILIANNE LACROIX

Avec la vague de fermetures d'hôpitaux qui s'achève, une douzaine de médecins spécialistes se retrouvent au chômage, une situation qu'on n'aurait jamais pu imaginer il y a 10 ou 15 ans. Dans leur cas, le chômage n'est toutefois pas aussi rigoureux que pour le chômeur moyen puisqu'en vertu d'une entente entre le gouvernement et leur fédération, ils recevront, sur une période de quatre ans et de façon dégressive, un montant annuel re-

présentant 70 %, puis 60 %, 50 % et enfin 40 % de leurs revenus. Ce n'est pas une spécialité en particulier qui est touchée. En fait, dans ce petit groupe, anesthésistes aussi bien que chirurgiens généraux, ophtalmologistes, pathologistes, cardiologues et microbiologistes se côtoient. On y retrouve même au moins un chef de département.

Des quelque 350 spécialistes qui ont vu leur hôpital fermer dans la région de Montréal et de Québec, 28 ont réclamé l'assistance de leur fédération, dont 16 ont déjà trouvé une nouvelle niche.

Pour les autres, le Dr Jacques Provost, qui a négocié pour eux l'entente gouvernementale, est confiant : « Ça ne prendra pas quatre ans », dit-il. Dans deux ans au plus, tout le monde sera placé.

Deux anesthésistes, retournés aux études pour se recycler en milieu pédiatrique, sont d'ailleurs déjà assurés de leur poste. Certains, trois en fait, viennent juste d'être mis à pied avec la fermeture du Reine Elizabeth et du Reddy Memorial. Pour recevoir cette alloca-

Voir **DES MÉDECINS** en A2

**INDEX**

Beilles annonces  
 - Index C4  
 - Immobilier C4 à C6  
 - Marchandises C6  
 - Emplois C6, C7, D14, D15  
 - Automobile D15, E5, E7

- affaires D2  
 - Arts et spectacles E1 à E4  
 - horaire spectacles E4  
 - horaire télévision E3  
 - télévision E1

Bandes dessinées D14  
 Bridge E5  
 Décès E6 et E7  
 Économie D1 à D13  
 États-vous observateur C4  
 Feuilleton E6

Horoscope D15  
 La monde B7, E8  
 Loteries A2, A5  
 Marketing D16  
 Mots croisés C6, S10  
 Mot mystère E6

Opinions B3  
 Petrowski Nathalie A5  
 Politique B1, B4  
 Tabloid Sports  
 - Philippe Cantin S5

**ÉDITORIAL**  
 Les loups dans la bergerie  
 - Agnès Gruda  
 page B2

**MÉTÉO**  
 Ciel ensoleillé  
 Max. -17, min. -21  
 Cahier Sports,  
 page 16

6 21924 98765 1

**J'ai besoin de vacances**

ACHÉTEZ CHEZ MULTI-VOYAGES ET VOUS POURRIEZ GAGNER UNE TÉLÉ COULEUR TOSHIBA 27" CONCOURS HEBDOMADAIRE - INFORMEZ-VOUS.

**HAITI**  
 Port-au-prince à partir de **468\$**

**MEXIQUE**  
 PANORAMIC (ACAPULCO) Tout incl. 698 \$  
 BALI HAI (ACAPULCO) Tout incl. 698 \$  
 PUNTASAM (CANCUN) Tout incl. 698 \$  
 LOS COCOS (PUERTO VALARTA) Tout incl. 829 \$  
 CAGSIS PUERTO AVENTURAS Tout incl. 1 059 \$

**R. DOMINICAINE**  
 PAÏNA CARIBE Tout incl. 787 \$  
 TROPIC CLUB Tout incl. 787 \$  
 CARIBBEAN VILLAGE Tout incl. 910 \$

**BARBADE**  
 BESMAY HOTEL 798 \$

**FLORIDE**  
 HOLLYWOOD BEACH RESORT 599 \$  
 INNS OF AMERICA (ORLANDO) 499 \$

**CUBA**  
 CLUB PALMA GIRL Tout incl. 599 \$  
 CLUB TRIP CAYOCO Tout incl. 599 \$

**VOLS SEULEMENT**

ALGER 949 \$  
 CASA BLANCA 699 \$  
 TUNIS 829 \$  
 DAKAR 1 299 \$  
 BEYROUTH 1 099 \$  
 TEL-AVIV 1 099 \$  
 ABIDJAN 1 599 \$

VANCOUVER 299 \$  
 TORONTO 169 \$  
 FT. LAUDERDALE 269 \$  
 PARIS 548 \$  
 LONDRES 599 \$  
 GENEVES 699 \$  
 BRUXELLES 678 \$

8403, rue Saint-Denis, Montréal (Qc)  
 H2P 2G9 Tél.: 858-6260  
 Parrains du Québec 2452937 - 122-2

## Suites de la une

## Vente d'autobus scolaires: le coroner Bouliane en conflit d'intérêts

VENTE / Suite de la page A1

donne soit accompli. Il dit avoir été « tableté » en 1993 et 1994, n'ayant siégé que huit et 14 jours pour chacune de ces deux années. « Le reste du temps, je n'avais rien à faire », dit-il.

Le coroner Bouliane s'était rendu célèbre au Québec en présidant une enquête sur la mort d'enfants heurtés par des autobus scolaires. Il est suspendu depuis deux ans avec plein salaire (85 000 \$ par année) depuis que le ministre de la Sécurité publique a demandé une enquête sur l'affaire des autobus scolaires.

Le juge Gobeil a fait enquête et déposé son rapport le 7 juillet 1995. M. Bouliane estime qu'il a été traité injustement par le juge, réclame une enquête publique et demande à la Cour supérieure l'annulation pure et simple de l'enquête Gobeil. Il se plaint entre autres de n'avoir pu confronter les témoins et de n'avoir pas été interrogé sur certaines allégations. Craignant que le rapport ne devienne public à travers ces procédures, toutefois, M.

Bouliane avait demandé une ordonnance de non-publication qui lui fut refusée jusqu'en Cour suprême. Habilement (et légalement), son avocat a retiré le rapport du dossier juste avant que les journalistes ne s'en emparent.

M. Bouliane, qui se défend à ses frais, se représentera seul le 15 avril devant la Cour supérieure pour faire annuler ce rapport. Sa suspension demeure jusque-là. Il a refusé hier de faire des commentaires.

Dans l'enquête qui en a fait une sorte de vedette, M. Bouliane avait vilipendé les autorités gouvernementales pour le manque de sécurité dans le transport par autobus des écoliers, qui venait de faire 29 jeunes victimes en quelques années. Il avait même assigné trois ministres. Il laisse entendre que ce geste lui a nui par la suite dans sa carrière.

Quoi qu'il en soit, M. Bouliane est engagé « à titre exclusif » comme coroner, et il a violé cet engagement, estime le juge Gobeil. Les coroners tiennent des enquêtes publiques sur les circonstances et les causes de certains décès en particulier ou d'une série de décès

reliés à certaines pratiques (plongée sous-marine, piscines publiques, etc.).

Le juge Gobeil note par ailleurs que M. Bouliane a recommandé en 1993 que la flotte d'autobus scolaires québécois soit renouvelée de façon à se débarrasser des autobus avec un « nez », qui empêchent le chauffeur de voir un enfant circulant tout près devant. Il n'était évidemment pas impliqué dans le commerce des autobus à l'époque. Mais cela ne change pas le fait qu'il est un « officier public » identifié fortement à la « cause » du transport scolaire, dit le juge Gobeil. Le voir se lancer dans le commerce des autobus « laisse un sérieux doute sur son objectivité future sur toute question de transport scolaire », estime le juge Gobeil. Un coroner doit pouvoir faire une enquête sur tout sujet.

Quant à son devoir d'exclusivité, M. Bouliane a dit ceci au juge Gobeil : « L'exclusivité de mon emploi, c'est à titre de coroner permanent au gouvernement du Québec, je ne peux pas être coroner permanent ailleurs. » L'affaire de Cuba ne représente en fait que cinq jours de travail dans une année,

plus trois ou quatre semaines de vacances lâbas, et tout ça uniquement pour aider des gens, dit-il.

M. Bouliane précise qu'il n'a jamais été payé pour faire cela : une question de crédibilité. L'ambassade du Canada était toujours au courant de ces démarches, au fait. « J'ai le temps de le faire, je n'ai rien à faire », dit-il. « Qu'on me paye 85 000 \$ pour être assis dans mon bureau ou qu'on me paye 85 000 \$ pour aller présenter des Cubains à Drummondville... » Il ajoute que « tous les coroners permanents ont eu ou ont encore un deuxième emploi ». Le Bureau du coroner a d'ailleurs confirmé avoir réglé récemment « deux cas » de ce type.

Le juge Gobeil, qui conclut à un manquement au devoir d'indépendance et d'objectivité, n'avait pas le mandat de recommander quelque sanction que ce soit. Toutes sont envisageables, y compris la simple réprimande, écrit-il.

Rappelons qu'aucune allégation criminelle n'est en cause. Les manquements constatés par le juge Gobeil en conclusion sont de nature purement déontologique.

## Bourque devra composer avec Forcillo et Goyer

BOURQUE / Suite de la page A1

fractions commises par Vision Montréal. Me Daniel Caisse, membre du comité exécutif de Vision Montréal, a indiqué hier que « plusieurs » associations de quartiers de Vision Montréal n'attendaient qu'un signal pour quitter cette formation politique. Pierre Bourque n'est pas au bout de ses peines.

M. Forcillo reste vice-président du comité exécutif, et Pierre Goyer en demeure membre. En revanche, il est loin d'être certain qu'ils pourront conserver leurs responsabilités. La décision du juge Grenier est vague sur ce point.

M. Bourque a annoncé hier qu'il allait les priver de toutes leurs responsabilités. La présidente du comité exécutif, Noushig Eloyan, prendra les dossiers de M. Goyer, soit l'urbanisme, les permis et les inspections. Une au-

tre membre du comité, Johanne Lorrain, s'occupera des finances à la place de M. Forcillo.

L'avocat de MM. Goyer et Forcillo, Claude-Armand Sheppard, étudie la possibilité d'obliger le maire à redonner leurs responsabilités à ses deux clients. Quoi qu'il en soit, ceux-ci pourront assister à toutes les réunions du comité exécutif, recevoir toute la documentation et convoquer quand ils le voudront les directeurs de service.

Un conseiller de l'opposition, Sam Boskey, voit dans le jugement « une opportunité en or » pour la démocratie municipale. Selon lui, le fait que le comité exécutif ne sera plus forcément solidaire donnera du pouvoir au conseil municipal.

Le chef de l'opposition, André Lavallée, a noté que le jugement est une « mise en garde » contre l'abus de pouvoir du maire. Mais

il déplore que le conseil municipal ne soit pas souverain, et n'ait pas le droit de destituer et de remplacer des membres du comité exécutif entre les élections. « Il y a peut-être lieu de modifier la Charte pour redonner au conseil sa souveraineté, pour une raison de gros bon sens : le conseil est élu par l'ensemble de la population. Moi aussi, je croyais que le conseil avait le droit de voter sur une résolution présentée par le maire. »

Robert Laramée, un conseiller de Vision Montréal qui a quitté le parti à la suite de son collègue Martin Lemay la semaine dernière, a affirmé que le maire avait été mal conseillé. Selon lui, M. Bourque a décidé de congédier MM. Forcillo et Goyer, le 9 janvier, sans même consulter les services juridiques de la Ville. « Le cirque continue, a-t-il dit. Le maire a fait un geste illégal. Oui, la décision de destituer doit revenir au conseil municipal. Mais il ne fallait pas s'embarquer

dans cette démarche avant que la Charte ne soit modifiée. »

MM. Goyer et Forcillo ont dit qu'ils n'ont pas l'intention de paralyser le comité exécutif. « Nous sommes prêts à travailler avec l'administration, a dit M. Forcillo. Nous nous offrons à faire profiter le comité exécutif de nos compétences. Si le maire n'en veut pas, nous agissons comme chiens de garde. »

« À l'heure actuelle, il est peut-être nécessaire d'avoir des garde-fous au sein de l'administration, a renchéri M. Goyer. On va essayer, malgré les soubresauts politiques et les mauvaises décisions du maire, de mettre un terme au chaos. »

M. Bourque, lui, reste convaincu que « les intérêts des Montréalais seraient mieux servis par un comité exécutif pleinement solidaire, où les membres se font confiance. » Puis il a ajouté : « Nous nous conformerons au jugement de la Cour et respecterons la loi... tant qu'elle n'aura pas été modifiée. »

## La Ville de Montréal donnera un grand coup

LA VILLE / Suite de la page A1

hypothèses, que les rues seront complètement déblayées lundi.

La rentrée au travail d'hier a été un véritable cauchemar pour les automobilistes. Après une chute de 20 cm de neige durant la nuit et la matinée, on ne pouvait d'ailleurs plus parler d'heure de pointe, mais plutôt de bouchon qui a duré toute la matinée.

Selon un observateur de la circulation à Montréal, Roger Laroche, de la Société Ra-

dio-Canada, la difficulté à l'heure de pointe d'hier venait principalement de Montréal. Ainsi c'est la rue Université qui représentait le véritable casse-tête pour les automobiles et les autobus, qui ne pouvaient grimper la côte et refoulaient sur l'autoroute Bonaventure. Des usagers découragés avaient même choisi de descendre d'autobus pour continuer à pied.

« Je pense que la Ville de Montréal a changé sa stratégie de déneigement pour faire des économies, a-t-il commenté. Pourtant en fin de compte, ça va lui coûter plus cher.

Combien de fois les employés de la Ville sont-ils passés ce matin pour déglacer la rue Université ? En revanche, il admet que les équipes de déneigement éprouvaient énormément de difficultés à circuler.

De son côté, le porte-parole de Transports Québec, Yvan Paquette, estimait que le réseau routier a été vraiment « embourbé » dans son ensemble. Le pont Mercier a été bloqué vers 10 h alors que deux semi-remorques ne parvenaient plus à grimper la côte. On comptait environ une heure et demie pour accéder à Montréal de Châteauguay et

deux heures et demie de Saint-Sauveur au centre-ville. Selon Environnement Canada, le mois de janvier a été plutôt difficile en fait de précipitations. Ainsi il est tombé jusqu'ici 67 cm de neige et 35 mm de pluie.

Selon le météorologue William Horrocks, sans battre le record de 126,5 cm en 1947, c'est quand même important pour le mois de janvier. « Il s'agit d'une augmentation d'environ 25 cm sur la moyenne, a-t-il noté, c'est beaucoup. De plus la période d'ensoleillement a également été faible avec 71 heures jusqu'ici contre une moyenne de 103. »

## Des médecins spécialistes sont confinés au chômage

DES MÉDECINS / Suite de la page A1

tion, les spécialistes doivent toutefois s'inscrire à une banque de remplacement, ce qui contribue à combler les besoins les plus pressants dans certains centres hospitaliers. De plus, cela permet aux médecins de ne rien

perdre de leur expertise, explique le Dr Provost. Pendant ses deux premières années, le médecin peut refuser une réaffectation dans un poste au-delà d'un rayon de 100 km des grands centres. Certains ont d'ailleurs gardé un cabinet et une partie de leur clientèle. Au bout de deux ans, toutefois, les règles se durcissent et le spécialiste doit présenter une

justification valable avec son refus. Après quatre ans, c'est fini.

Selon le Dr Provost, les spécialistes trouvent cette situation difficile à vivre : « Nous n'avons jamais connu le chômage. C'est dur à prendre et les médecins touchés sont très inquiets, souvent plus pour leurs patients que pour eux-mêmes. »

Le Dr Provost trouve tout à fait naturel que la fédération et à travers elle, les autres spécialistes, viennent en aide à leurs confrères affectés par les fermetures : « Tous les travailleurs ont une assurance-emploi. Chez les médecins spécialistes, c'est à même la masse financière globale qu'on aide ainsi ceux qui en ont besoin. »

## La Presse

Renseignements : 285-7272

Abonnement : 285-6911

Lundi au vendredi de 7 h à 17 h 30

Samedi de 7 h à midi

Dimanche de 7 h à 11 h

Rédaction : 285-7070

Promotion : 285-7100

Les petites annonces : 285-7111

Lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30

Décès, remerciements : 285-6816

Lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30

Grandes annonces

Détailants : 285-6931

National, TéléPlus : 285-7306

Carrières et professions,

Nominations : 285-7320

Comptabilité

Grandes annonces : 285-6892

Les petites annonces : 285-6900

La Presse est publiée par :

La Presse, Ltée,

7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9.

Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de La Presse et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à La Presse sont également réservés.

«Envois de publication canadienne -

Contrat de vente numéro 0531650»

Port de retour garanti. (USPS003692)

Champlain N.Y. 12919-1518.

Code du jour  
5-3

Mercredi, 29 janvier 1997

## LOTÉRIES

La quotidienne  
à trois chiffres : 6-7-3  
à quatre chiffres : 1-8-3-6

## COLLECTES DE SANG

Aujourd'hui, la Croix-Rouge attend les donneurs aux endroits suivants :

- à Montréal : Centre des donneurs de sang, centre commercial Maisonneuve, 2991, rue Sherbrooke Est (métro Préfontaine), de 10 h à 18 h ;
- à Châteauguay : Centre hospitalier Anna-Laberge, sous-sol, 200, boul. Brisebois, de 9 h 30 à 16 h 30. Objectif : 150 donneurs ;
- à Saint-Hubert : École nationale d'aérotechnique, collège Édouard-Montpetit, 5555, Place de la Savane, de 10 h 30 à 16 h 30. Objectif : 125 donneurs ;
- à Sherbrooke : Université de Sherbrooke, pavillon Univestrie, 2500, boul. de l'Université, de 13 h 30 à 19 h 30. Objectif : 350 donneurs ;
- à Longueuil : Collège Charles-Lemoyne, pavillon l'Envol, cafétéria, 2301, boul. Fernand-Lafontaine, de 14 h 30 à 20 h. Objectif : 100 donneurs.

## DEMAIN DANS LA PRESSE



## Barbiers chantants

■ Le « barbershopping », ça vous dit quelque chose ? À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, aux États-Unis, les salons de barbier — ou « barber shops » — étaient fort populaires. On s'y retrouvait pour causer, pour une petite coupe de cheveux, mais aussi pour chanter a cappella. Près d'un siècle plus tard, les « barber shops » ne sont plus le théâtre de jams vocaux improvisés, mais les quatuors et chorales de « barbershopping » persistent. On peut les entendre dans les centres commerciaux, les cégeps, les hôtels. Toujours bien fringués et bien en voix, les « barbershoppers » poursuivent la tradition... avec ou sans crème à raser ! Un dossier de notre collaborateur Richard Labbé, à lire demain dans le cahier Sortir.

## QUESTION DU JOUR

La Presse  
Service Liaison

Vous voulez vous faire entendre ? Répondez à la question du jour. Pour faire connaître votre opinion, composez le 285-7333; au son de la voix, faites le 1.

Exemples à l'appui, Pierre Foglia écrivait hier que la « santé » est malade. Êtes-vous d'accord ?

Vendredi dernier, Jean Chrétien disait avoir accompli la quasi-totalité de ses promesses électorales. Êtes-vous d'accord ? À cette question posée hier, le pourcentage des réponses obtenues a été :

Oui: 31 %  
Non: 69 %

Météo Neige

1 900 565-4000

95c la minute

La météo à la source

3 ou 33 cm?  
Quand?Environnement  
CanadaEnvironnement  
Canada

**La Presse**

**Le mot du jour  
partition**

■ Si francophones et anglophones ne s'entendent pas sur le partage du Québec en cas d'indépendance, ils emploient le même terme pour en

parler. *Partition* est en effet commun aux deux langues. D'abord emprunté par l'anglais au français, au XV<sup>e</sup> siècle, le mot est revenu dans notre langue au sens de « division d'un territoire en plusieurs États », lors du partage de l'Inde. *Partition* est con-

damnée par les puristes, qui préfèrent *démembrement*, *division*, *morcellement* ou *partage* (d'un territoire).

— Conrad Black a galvanisé les partitionnistes en relançant le débat sur la partition du Québec.

Paul Roux

# La famille Barnabé indignée : « Une vraie farce! »

« Rien d'autre que le congédiement n'est acceptable », dit-elle au chef Duchesneau

DENIS ARCAN

**Inacceptables, scandaleuses, sentences-bonbon, arrangées avec les gars des vues, une vraie farce.**

Voilà ce que pense la famille de Richard Barnabé des suspensions de 150 à 200 jours recommandées pour les quatre agents qui ont admis, lundi, les infractions les plus graves au code déontologique devant la Commission de déontologie policière du Québec. Ces sentences ont été proposées par Christiane Mathieu, l'avocate de la Commission de déontologie policière, à l'endroit des policiers Pierre Bergeron, André Lapointe, Louis Samson et Michel Vadeboncoeur.

En dernier recours, la famille a exhorté hier le chef de la police de la CUM, Jacques Duchesneau, à congédier les quatre policiers responsables du fiasco qui a coûté la vie à Richard Barnabé après son arrestation : « Le chef Duchesneau doit utiliser son pouvoir de discipline et congédier ces quatre hommes », a dit Daniel Barnabé, le frère de Richard.

« Aux yeux (des avocats) de la Commission, la vie d'un homme ne vaut pas cher, a dit M. Barnabé, qui



PHOTO PIERRE McCANN, La Presse  
**Pour Claudette Barnabé, sa mère Antoinette et son frère Jean-Pierre, la mort de Richard en mai dernier, après une agonie de 29 mois, avait été une délivrance.**

a ajouté que les quatre policiers s'en tirent à si bon compte « parce qu'ils sont policiers. N'importe quel autre citoyen serait en-de-dans. »

Les quatre policiers ont admis

lundi avoir usé d'une force excessive lors de l'arrestation et la détention de Barnabé. Ils ont aussi admis avoir agi de façon abusive en le fouillant à nu et avoir fait fi de sa santé en le menant au cachot plutôt

qu'à l'hôpital.

« Rien d'autre que le congédiement n'est acceptable », a dit M. Barnabé.

Le beau-frère de Richard Barnabé, le pompier à la retraite André Hénusset, a également dénoncé la légèreté des suspensions recommandées par Me Mathieu. « Tout ça est organisé en coulisse depuis deux semaines. C'est sale, c'est sale, vous pouvez pas imaginer, a-t-il dit. Quand elle parlait à la famille, Me Mathieu parlait de congédiement. Maintenant elle recommande des sentences-bonbon de 200 jours. C'est scandaleux.

« Les seuls qui ont fait leur travail, dans toute cette histoire, c'est les jurés. Il n'y avait pas de policiers parmi eux », a dit le mari de Claudette Barnabé, qui ne doute pas que les trois commissaires n'entrent les sentences proposées par la procureure Mathieu. « Il y a un policier de la CUM parmi les commissaires (l'inspecteur-chef Robert Saint-Jean), c'est tout dire... Quel conflit d'intérêt. »

M. Hénusset affirme que l'autre frère de Richard Barnabé, Raymond, lui-même policier au SPCUM, ne peut dire ce qu'il pense des suspensions recommandées lundi : « Raymond ne vous dira rien. Il lui reste trois ans à faire

avant sa retraite et il ne peut pas parler. D'ailleurs, je peux vous dire qu'il n'y a plus beaucoup de policiers qui lui parlent encore. »

Il exige lui aussi que le chef Duchesneau utilise ses pouvoirs pour congédier les quatre policiers, mais il dit ne pas se faire d'illusions : « Tout ce qu'il reste à la famille, maintenant, c'est espérer oublier en se disant que la vie se chargera peut-être de punir ceux qui le méritent. »

Outre la famille, Yves Manseau, du Comité des citoyens contre la brutalité policière, a déploré que les procureurs de la Commission de déontologie n'aient pas recommandé le congédiement des quatre policiers : « Cela renforce le sentiment d'impunité chez les policiers, et cela démontre la partialité de la Commission et de ses avocats. » M. Manseau, qui assistait aux audiences hier, s'est par ailleurs dit étonné du vocabulaire employé pour décrire les événements de décembre 1993. « Les avocats des policiers décrivent toujours ce qui s'est passé en cellule comme « durant la maîtrise du prévenu ». C'est un euphémisme dangereux quand on considère que Barnabé a été battu à mort. Et je suis déçu que les procureurs de la Commission embarquent dans ce jeu-là. »

# Les six autres policiers impliqués dans une situation « délicate »

ROLLANDE PARENT  
Presse Canadienne

Les six policiers qui comparaissent hier devant le comité de déontologie policière relativement à « l'affaire » Barnabé se sont retrouvés dans une situation délicate du fait que leurs quatre collègues, la veille, avaient admis les gestes qui leur étaient reprochés.

Au point où l'avocat de Manon Cadotte a demandé aux trois membres du comité de bien vouloir suspendre les travaux qui venaient de s'amorcer afin de voir s'il y avait lieu ou pas, pour lui et ses collègues, de demander au comité de se retirer du dossier en raison des événements de la veille.

Lundi, les policiers Pierre Bergeron, André Lapointe, Louis Samson et Michel Vadeboncoeur ont renoncé à l'audition des témoins et reconnu qu'ils avaient commis les fautes reprochées au moment de l'arrestation et de la détention du chauffeur de taxi Richard Barnabé, en décembre 1993.

Le commissaire à la déontologie leur reprochait d'avoir à cette occasion utilisé une force excessive, mené une fouille de façon abusive et fait fi de la santé de Richard Barnabé en le conduisant au poste de police alors qu'il avait besoin de soins.

En admettant leurs torts et en convenant, de concert avec l'avocate du commissaire, de suggérer en

guide de sentence une suspension sans solde pour des périodes de 150 jours à 200 jours, ces policiers ont manifestement pris par surprise leurs confrères policiers comparaissant hier.

Après un conciliabule d'une heure, policiers et avocats ont indiqué qu'ils écartaient pour l'heure la demande de récusation.

Au nom du groupe, l'avocat Mario Létourneau (il défend la policière Manon Cadotte) a dit craindre que lors de leur témoignage, les quatre policiers en question portent ombrage à la défense des six autres policiers en cause.

Me Mario Létourneau a rappelé que les cinq policiers et Manon Cadotte avaient plaidé non coupable

devant la Cour supérieure, qui les avait déclarés coupables — à l'exception de Manon Cadotte — de voies de fait causant des lésions corporelles à l'issue d'un procès devant jury. Ils en ont appelé du verdict de culpabilité, appel qui devrait être entendu en mai ou juin prochains.

« En Cour criminelle, ils ont nié avoir utilisé une force plus grande que nécessaire. Ils ont plaidé non coupables et ont porté la sentence en appel », a résumé Me Létourneau.

Par contre, ils ont admis les fautes déontologiques reprochées, a-t-il ajouté, d'où la crainte qu'il y ait des contradictions devant le comité de déontologie.

Enfin, Me Létourneau s'en est remis à la capacité du comité de déontologie, présidé par Gilles Migneault, de juger en fonction de la preuve qui sera présentée et en faisant abstraction de ce qui s'est passé lundi.

Au lieutenant Michel Pohnu, on reproche d'avoir demandé à un agent de rédiger un rapport qu'il savait faux ou inexact après l'arrestation de Richard Barnabé ; à l'ex-directeur du poste 44, Jean-Pierre Auger, on reproche de ne pas avoir respecté les droits de Barnabé en matière de santé et de ne pas être intervenu ; aux agents Karl Anderson, Anna Pallotta, Jean-Paul Dallaire et Manon Cadotte, on reproche l'utilisation d'une force plus grande que nécessaire, notamment.

**L'EXPRESS  
DU MATIN**



ce de fonds, variant entre 500 et 2000 dollars. Il semblerait que le suspect se glisse à l'intérieur d'immeubles commerciaux, le long des voies rapides, pour ensuite s'emparer des portefeuilles dans les vestiaires.

**Manif à Place Versailles**

■ Aux prises avec la multinationale Famous Players et exaspérés par la lenteur des négociations, les travailleurs des cinémas Parisien et Versailles (FNC/CSN) manifestaient hier soir devant le cinéma de la Place Versailles. Ils invitaient les cinéphiles à fréquenter d'autres salles de cinéma. En conflit depuis près de cinq mois, ces travailleurs ne bénéficient que des conditions prévues aux normes minimales du travail. L'employeur, de son côté, prétend que la majorité de ses employés sont des étudiants travaillant à temps partiel et qu'il les trouve bien exigeants. Famous Players, qui a dû fermer les portes du cinéma Parisien, continue d'exploiter les salles du cinéma de la Place Versailles en ayant recours à des briseurs de grève.

**Panne au centre-ville**

■ Une partie du centre-ville a été plongée dans le noir hier soir, lorsqu'un câble d'Hydro-Québec a fait défaut. Entre 18 h 23 et 21 h 15, la panne a privé d'électricité tous les édifices situés à l'intérieur du quadrilatère formé par les rues Sainte-Catherine, Guy, Docteur-Penfield et Stanley. Environ 800 abonnés ont dû attendre le retour de la lumière, dont les policiers du poste 25, qui logent rue Guy.

**Bar des Hells fermé**

■ La police de Québec s'est prévalu d'un paragraphe de la Loi sur les permis d'alcool pour obtenir en moins de 24 heures la fermeture, pour l'instant temporaire, du bar Le Repaire, un établissement québécois présumé lié à la bande de motards des Hells Angels, où une alerte à la bombe a eu lieu il y a quelques jours. « On a invoqué l'argument de la sécurité publique », a commenté le directeur du service des relations publiques de la police de Québec, Jean-Eudes Lachance, hier. Cet article permet à la Régie des alcools, des courses et des loteries du Québec de révoquer ou suspendre un permis de bar à la demande du ministre de la Sécurité publique, de la municipalité concernée ou par tout autre personne intéressée.

**Prise d'otages chez Shell : 11 accusations**

■ Sylvain Leduc, 31 ans, de Montréal, a comparu hier au palais de justice de Montréal pour répondre à 11 chefs d'accusation relativement à la prise d'otages qui a eu lieu au siège social montréalais de la pétrolière Shell, dans Anjou, lundi. Leduc est notamment accusé de voies de fait armées contre quatre employés, de possession d'une arme (ou imitation), de séquestration de ces quatre personnes, d'avoir demandé une rançon pour libérer ces otages et d'avoir utilisé une imitation d'arme lors d'une prise d'otage. Leduc demeure détenu et la Cour déterminera aujourd'hui s'il peut recouvrer sa liberté en attendant la suite du processus. Il a subi un examen psychiatrique sommaire et a été jugé apte à comparaître.

**Grève en vue à Saint-Jean**

■ Le Conseil des services essentiels a convoqué les représentants de Saint-Jean-sur-Richelieu et du syndicat des cols bleus (SCFP) à une audience publique aujourd'hui, afin d'évaluer la pertinence de la liste des services essentiels proposée en prévision de la grève d'une durée indéterminée devant débuter vendredi à 17 h 01.

**Un fraudeur actif**

■ La Sûreté du Québec tente d'identifier un homme soupçonné d'avoir commis plusieurs fraudes un peu partout au Québec dans des succursales de la Banque de Montréal et de la Banque Royale. Âgé de 35 à 40 ans, mesurant cinq pieds et neuf pouces, il a les cheveux noirs courts et frisés et porte des lunettes. Toujours bien vêtu, il se présente à la banque avec des cartes de crédit volées. Il demande alors une avan-

La saison change, changez-vous

## ASSEMBLEZ-LE VOUS-MÊME

Un tailleur, celui-ci s'agence à toute une gamme de vêtements. Troquez-lui une jupe pour un pantalon. Mariez-le à des robes sans manches. En crêpe et aux couleurs variées, noir, marine, rouge, lime, jaune et blanc. Il joue les grands classiques.  
Veston, 149,95 \$  
Jupe, 69,95 \$

En exclusivité aux Ailes

COLLECTION LES AILES



LES AILES DE LA MODE  
**AILES**

# Manufacturier de Montréal épinglé pour fraude

Le réseau de fraudeurs mis au jour aurait permis à Boaz Moshe Langman d'escroquer des millions

ANDRÉ CÉDILOT

Un manufacturier de sous-vêtements de Montréal s'était créé un véritable holding de compagnies fictives qui lui aurait permis de frauder par téléphone plus de 1500 personnes à travers le Canada et les États-Unis.

Président de Ultraméga Plus, entreprise légitime qui a aussi un bureau à Paris, Boaz Moshe Langman, 40 ans, arrondissait ses fins de mois grâce à un réseau clandestin de télémarketing qui lui aurait rapporté de quatre à six millions entre 1992 et 1996.

D'après les documents déposés au palais de justice de Montréal, Langman était à la tête d'une quinzaine de téléphonistes qui sollicitaient les victimes sous le couvert d'une douzaine d'entreprises canadiennes.

Les compagnies enregistrées au Québec sont Norstarr Industries,

Platinum Industries, B.S. International, D&B Canadian Wholesalers, International Clearing House, Global Graphics and Design, Marco Polo International et North American Trade Center.

Savamment préparé, le stratagème était sensiblement le suivant : on faisait croire aux victimes, en majorité des personnes âgées, qu'elles venaient de gagner des millions de dollars d'une loterie québécoise.

En échange, les promoteurs à la solde de Langman demandaient d'acquitter certaines « taxes » que la loi les obligeait à verser avant

d'accorder le prix. L'argent était envoyé le plus souvent sous forme de chèques visés au nom des compagnies bidon.

Une fois encaissé par des prête-noms, le chèque se perdait dans un dédale de comptes bancaires ouverts au Canada et dans l'État de New York, révèle l'enquête menée principalement par la police de la CUM et le FBI de la Caroline du Nord.

À Montréal, le sergent-détective Mario Dubé, de la brigade des fraudes financières, a été informé de cette escroquerie par un couple d'Asiatiques établi en Californie. D'avril à novembre 1995, le pauvre homme et sa femme ont expédié rien de moins que 44 chèques totalisant 443 000 \$ US ! Par toutes sortes de subterfuges, les suspects leur avaient fait miroiter qu'ils étaient les heureux vainqueurs d'un gros lot qui était passé de trois millions

à... 12,5 millions. À une occasion, ils avaient expliqué avoir gonflé la cagnotte après avoir écarté d'autres gagnants.

Peu auparavant, une femme de 72 ans de Golboro, en Caroline du Nord, était aussi tombée dans le piège, en envoyant six chèques pour un montant total de 102 000 \$. Pour gagner sa confiance, on lui avait fait parvenir un téléviseur miniature, des montres et un appareil radiocassette.

Aux États-Unis seulement, Langman et son gang auraient fait plus de 200 victimes. Ils auraient empoché de 40 000 à 200 000 \$ par semaine. Il a fallu deux ans aux policiers pour mettre au jour ce nouveau réseau de fraudeurs par téléphone. Arrêté vendredi dans un luxueux appartement d'une tour d'habitation de Côte-Saint-Luc, Langman demeure incarcéré à la demande des États-Unis, qui veu-

lent son extradition. Il subira son enquête sur cautionnement mardi prochain.

D'après la dénonciation de l'agent spécial Joan Fleming, du FBI de la Caroline du Nord, il est passible de 40 ans de prison et d'une amende de un million. Une disposition du Code pénal américain prévoit notamment l'imposition d'une peine d'emprisonnement supplémentaire de cinq ans pour les fraudeurs par télémarketing. S'ajoute un autre dix ans, si les victimes sont âgées de 55 ans et plus.

À Montréal, Janices et Peter Gruman, chefs de file d'une importante organisation qui avait fraudé une quarantaine de personnes âgées, ont récemment été condamnés à une amende de 201 000 \$. De quoi ne rembourser qu'une partie des victimes, celles pour lesquelles on avait des preuves !

## Affaire Hinse : le ministre Bégin se prononcera d'ici peu

MARC THIBODEAU

Réjean Hinse, qui a dû patienter près de 35 ans avant de voir son innocence reconnue par la Cour suprême du Canada, saura bientôt si le gouvernement québécois entend le dédommager financièrement pour ses tourments. Le ministre de la Justice, Paul Bégin, a en effet dit hier qu'il entendait se prononcer dans les prochains jours sur l'op-

portunité d'accorder une indemnité à M. Hinse, acquitté la semaine dernière d'un hold-up survenu à Mont-Laurier en 1961.

M. Bégin a précisé que ce cas d'acquittement a posteriori — le « premier » à survenir au Québec — n'était pas sans rappeler celui de Donald Marshall, en Nouvelle-Écosse, dans les années 1970, et celui de Guy-Paul Morin, qui a reçu 1,25 million \$ du gouverne-

ment ontarien la semaine dernière.

Le ministre a confirmé par ailleurs que le procureur Pierre Sauvé — représentant de la Couronne lors de l'audition de M. Hinse devant la Cour d'appel et la Cour suprême — avait été réprimandé vendredi en raison des déclarations faites la veille à *La Presse* dans la foulée de l'acquittement de M. Hinse.

Se défendant de vouloir remettre en question la décision de la Cour

suprême, le procureur avait alors déclaré qu'il n'était pas convaincu de l'innocence du Lavallois de 59 ans. Un geste « inacceptable » qui lui a valu, à la demande du ministre, un rappel à l'ordre de la part du substitut-chef du Procureur général à Montréal, M<sup>e</sup> André Vincent. Aucune sanction n'a été retenue contre Me Sauvé.

L'avocat de M. Hinse, Jean-François Longtin, juge insatisfaisante

l'intervention du ministre Bégin, qu'il avait invité vendredi par lettre à présenter des excuses publiques au nom de Me Sauvé avant le 27 janvier. Le procureur était sommé pour sa part par une mise en demeure de s'excuser dans les mêmes délais. M<sup>e</sup> Sauvé, à l'instar du ministre Bégin, a omis de répondre à la demande de M<sup>e</sup> Longtin, qui promet d'obtenir compensation pour son client.



TAUX DE FINANCEMENT DU FABRICANT DE

3,9%\*

Jusqu'à 48 mois

PLUS

OBTENEZ JUSQU'À 1235\$ de rabais sur des Neon équipées de certains ensembles d'options.

Association publicitaire des concessionnaires Chrysler Inc.



750 \$ AUX DIPLOMÉS\*\*

Remise en argent additionnelle de 750 \$ à l'achat du véhicule Chrysler 1997 de votre choix en plus de tout autre rabais offert. Cette offre se termine le 31 décembre 1997.

VOTRE CONCESSIONNAIRE

CHRYSLER

QUELQU'UN DE FIABLE

\* Offre d'une durée limitée. Sous réserve de l'approbation de Crédit Chrysler Canada Ltée. Cette offre ne peut être combinée à aucune autre. Les stocks peuvent varier selon les concessionnaires. Détails chez les concessionnaires participants. \*\* L'offre aux diplômés s'adresse aux personnes qui ont obtenu ou qui obtiendront un diplôme collégial ou universitaire d'une institution canadienne accréditée entre le 1<sup>er</sup> janvier 1996 et le 31 décembre 1997 et qui prendront livraison du véhicule avant le 31 décembre 1997.

## La libération du policier Bertrand suscite la colère des parents

MARC THIBODEAU

« C'est dégoûtant... mais il n'y a rien à faire. »

L'heure était à la colère, mais aussi à la résignation, hier, pour Maureen Caden, moins d'une journée après que la juge Monique Dubreuil, de la Cour du Québec, eut libéré le policier Steven Bertrand d'accusations de conduite dangereuse portées contre lui à la suite d'un accident survenu à Pointe-Claire, en janvier 1996.

M. Bertrand conduisait une voiture du SPCUM lorsqu'il a heurté, à l'intersection du boulevard des Sources et d'une bretelle de l'autoroute 40, la voiture où se trouvait la fille de Mme Caden, Sarah, ainsi que deux amies, Theresa et Leila Messiha, âgées alors d'une vingtaine d'années.

Le ministère public a tenté en vain de démontrer que l'agent, qui répondait à un appel d'introduction par effraction, avait brûlé le feu rouge.

Un échec qui rend Mme Caden profondément sceptique face au système judiciaire québécois. « Je n'y crois tout simplement plus », a-t-elle indiqué lors d'un entretien téléphonique.

Sa fille, victime de multiples fractures aux jambes et au bassin, se remet aujourd'hui d'une longue année, « chargée de plâtres, de vis et de douleur ». « Sarah a décidé de mettre une croix sur cet épisode de son passé. Elle estime qu'il ne sert plus à rien de s'obstiner », a expliqué Mme Caden.

La situation est tout autre pour Theresa Messiha. « Elle est encore complètement traumatisée. Lorsque je lui ai annoncé la décision de la Cour, elle a pleuré pendant quatre heures », a indiqué hier son père, George Messiha, qui se dit « stupéfait » de l'arrêt du processus judiciaire. La jeune Theresa, qui avait subi de multiples lésions corporelles lors de l'accident, n'est plus que l'ombre d'elle-même. « Elle pèse 70 livres au lieu de 110. En plus, elle a peur de sortir de son appartement. Qui va lui rendre sa vie ? » demande M. Messiha. Leila, pour sa part, se remet mieux physiquement de la collision, mais continue de voir un psychologue.

Les familles des victimes, dépitées par la décision de lundi, déplorent tout particulièrement qu'aucune excuse ne leur ait été présentée à la suite de l'accident.

« Ni la police ni le gouvernement, n'ont jugé utile de nous présenter leurs excuses, de nous demander si nous avions besoin d'un quelconque soutien. C'est inadmissible », tonne M. Messiha, qui dit ne plus savoir vers qui se tourner pour enfin obtenir justice.

L'espoir ne viendra de toute évidence pas des tribunaux, puisque le substitut-chef du Procureur général en Montérégie, Michel Breton, a indiqué hier qu'il était « très peu probable » que la décision de la juge Dubreuil soit contestée.

# Sympathie pour les lâches

**J'** ai toujours éprouvé une vive admiration pour les correspondants de guerre. Vous savez, ces preux chevaliers de l'information, capables de se précipiter sous la pluie des bombes, de zigzaguer entre les rafales de mitraillettes, de patauger dans le sang et les viscères, de se vautrer dans la mort comme dans une boue féconde et de faire le décompte minutieux des cadavres de la veille avec autant de légèreté que ceux qui comptent les moutons dans leur sommeil.

Leur folle témérité m'impressionne pour la seule raison qu'elle me renvoie aux abîmes lamentables de ma lâcheté.

S'il avait fallu que *La Presse* m'envoie en mission à Sarajevo, je n'ose pas imaginer ce qui se serait passé. Planquée dans ma chambre d'hôtel, prostrée dans la peur, paralysée par le tourbillon meurtrier, je n'aurais même pas été en mesure de faire ce que les cyniques appellent du tourisme de guerre tant j'aurais eu la chienne.

Un filet de sang coule sur la joue de mon enfant et je capote; alors imaginez quel aurait été mon émoi à Sarajevo ou à Beyrouth.

La seule façon pour moi de faire chier la mort et son cortège d'atrocités, ce n'est pas de la défier en me déclarant immortelle. C'est de me pousser le plus loin possible de son funeste parking.

C'est pourquoi vous ne me retrouverez jamais à Sarajevo ou ailleurs où ça pète. Bien entendu, ça me déçoit de moi-même; mais, que voulez-vous, on est doué pour la guerre ou on ne l'est pas. Moi, je suis une sous-

douée, c'est clair.

En cela, je suis l'antithèse parfaite de Paul-M. Marchand, ce champion catégorie poids lourds du journalisme de guerre qui, pendant huit ans à Beyrouth et deux ans à Sarajevo, n'a pas seulement compté les morts, mais s'est enfoncé dans leur poisse putride avec un bonheur presque pervers.

Depuis quelques jours déjà, on voit ce Français de 34 ans, avec sa tronche d'enfer, son gros cigare, l'écume au bord des lèvres et le débit haletant, déverser sur la plupart des tribunes montréalaises son trop-plein d'horreur, son overdose de mort.

Il est ici pour vendre *Sympathie pour le diable*, un bouquin hallucinant de 132 pages publié chez Lanctôt. Mais, dans les faits, il cherche à continuer la guerre à sa façon.

Aussi ne rate-t-il pas une occasion pour dénoncer ces lâches journalistes d'ici ou d'ailleurs, drapés dans leurs gilets pare-balles et terrés dans leurs blindés, qui plus souvent qu'autrement ont couvert la guerre de la Cadillac d'un bunker.

D'un côté, je comprends Marchand. Quand ça fait deux ans que tu te fais chier à te promener dans les morgues de Sarajevo, que les jours de relâche tu te berces des Stones, le walkman vissé aux oreilles et les fesses col-



Nathalie PETROWSKI

lées aux tombes, que t'es en mesure de faire la différence entre un cadavre frais du matin et un autre « périmé » de la veille, quand tu te demandes lequel de tes copains mourra le lendemain, quand tu portes ta croix tous les jours que le bon Dieu amène, tu finis par l'attacher à la guerre comme les otages à leurs ravisseurs.

Tu développes même des instincts de propriétaire. Tu peux difficilement supporter qu'un imposteur débarque dans TON jardin d'horreurs. C'est à toi, ça! T'as assez souffert et saigné pour en avoir le monopole.

Si, en plus, cet imposteur se comporte sur le champ de bataille comme une starlette ou comme Dan Rather avec coiffeur, maquilleur et metteur en scène; s'il cultive, comme l'écrit Marchand, une virtuosité qui se résume à parler de ce qu'il n'a pas vu, n'a pas su et n'aurait même pas pu imaginer, tu veux tuer.

L'ennui, ce n'est pas que Marchand trouve ces types pitoyables. En cela, il a entièrement raison. Ces types sont de pauvres cons comme la vaste majorité des humains qui, devant la guerre, font ce qu'ils peuvent; autrement dit, rien qui fasse la différence, ni ne stoppe le carnage.

L'ennui, c'est que Marchand, lui, se trouve si différent d'eux. Si brave, si pur, si dur, si authentiquement rock'n'roll, comme si lui et lui seul avait vécu la guerre de l'intérieur, comme s'il en détenait l'exclusivité des droits d'auteur.

Remarquez que c'est peut-être vrai. Marchand a sans doute une meilleure idée de la guerre que nous tous, mais ce n'est pas à lui de le dire. Un minimum de retenue s'impose, ne serait-ce que par respect pour ses amis les morts.

Mais Marchand est incapable d'une telle délicatesse, tout comme il est incapable de comprendre qu'il n'est pas donné à tous d'apprécier, ni même de supporter le rock'n'roll infernal de la guerre.

Dix ans de folies meurtrières, de solos de batteries des balles et de danse avec les machabées lui ont lessivé le cerveau au point d'en faire l'ambassadeur de la mort, pour ne pas dire son attaché de presse. Dans son bouquin, il la décrit presque amoureuxment dans un déluge de vocabulaire et avec un lyrisme qui donne des frissons.

Il y a des journalistes qui sont prêts à se glisser temporairement dans la peau d'un aveugle, d'un paraplégique ou d'un sans-abri pour en ramener de juteux reportages. Marchand, lui, serait prêt à mourir demain matin pour autant qu'il puisse envoyer un topo de sa tombe.

C'est sans doute louable, mais à la longue, on a envie de lui dire: Tire-toi donc une balle dans la tête, mon vieux. De toute façon, t'es déjà mort.

**loto-québec résultats**

**PANCO** Tirage du 97-01-28  
4 6 9 13 14  
15 17 23 30 32  
41 42 43 48 49  
52 62 64 69 70

**Quinté** Tirage du 97-01-28  
3 4  
673 1836

**Extra** Tirage du 97-01-28  
NUMÉRO: 697575

T.V.A. LE RESEAU DES TIRAGES

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, celle dernière a priorité.

**ROLEX**

Oyster Perpetual Yacht-Master

**KAUFMANN de SUISSE**  
BIJOUX ET MONTRES DEPUIS 1954

2195 rue Crescent, au sud de la rue Sherbrooke, (514) 848-0595

Simulation d'une assemblée générale des Nations Unies de McGill

**L'Organisation des Nations Unies :**

**Réexamen de sa pertinence**  
Robert R. Fowler, ambassadeur canadien aux Nations Unies

**Les forces de la paix et son futur**  
Commandant général Roméo Dallaire

Le 30 janvier 1997 à 19 h  
CENTRE INTERNATIONAL DE L'AVIATION CIVILE  
999, rue University, Montréal, Québec

Vous êtes tous cordialement invités.  
Pour plus d'information composer le 398-6824.

9,95 \$

**Bifteck-d'entrecôte**

Ne peut être combiné à d'autres offres.

**Chez la Mère TUCKER**  
Rosbif • Fruits de Mer • Grillades

1175, place du Frère André  
866-5525

**LOTO DES «VAINQUEURS»**

au profit de la Fondation des maladies du cœur du Québec

**2 CHANCES DE GAGNER!**

**GRANDS PRIX EN TIRAGE**  
Nissan Pathfinder avec un support à vélos, des vélos et des patins à roues alignées • Voyage à Cancun pour 2, tout inclus • Voyage à Daytona Beach pour 2, tout inclus

**PLUS DE 27 000 PRIX INSTANTANÉS**  
Lots en argent de 1 000 \$, 50 \$ et 10 \$ • Filtrés à eau Brita • Bons d'essence Ultramar • Double de vos photos Jean Coutu • Sous-marins «Cœur atout» Subway • Billets gratuits

**SEULEMENT 2 \$**

UN CONSEIL : La marche est une excellente activité physique pour votre cœur.

**Avec un 4x4 à ce prix-là, rien ne peut plus vous arrêter.**

**297 \$** /mois (48 mois)  
Modèle à traction intégrale et transmission automatique

RAV4 4 portes de Toyota Location à compter de

Versement initial de seulement 1 250 \$. Frais de transport et de préparation inclus.

**On y va en 4x4** Pour à peine 297 \$ par mois, vous aurez le plaisir de conduire l'excitant RAV4 4 portes, à traction intégrale. Pas étonnant que le modèle 1997 ait été proclamé «automobile de l'année» par la revue *Automobile Magazine*! Le RAV4 est aussi offert en version 2 portes, à traction avant. Allez vite choisir votre modèle chez votre concessionnaire Toyota et profitez-en pour faire un essai routier!

**RAV4 TOYOTA**

Programmes de location-bail de Crédit Toyota. Approbation du crédit requise. Offres s'appliquant aux modèles 1997 neufs, loués et livrés d'ici le 28 février 1997. Immatriculation, assurances et taxes en vigueur en sus. Maximum de 700 \$ alloué pour frais de transport et de préparation. \* Mensualité calculée à partir d'une location-bail de 48 mois (modèle RAV4 HP10VP-A à transmission automatique) avec versement initial de 1 250 \$ ou valeur de reprise nette équivalente. Première mensualité et dépôt de garantie de 350 \$ à verser à la livraison. Coût total de la location : 15 506 \$. Valeur de l'option d'achat (13 201,82 \$) établie en fonction d'un maximum de 98 000 kilomètres. Supplément de 0,10 \$ par kilomètre additionnel, s'il y a lieu. Le concessionnaire peut louer à prix moindre. Modèle présenté avec des équipements en option. Voyez un concessionnaire participant pour tous les détails.

Votre concessionnaire Toyota est fier de commander les Jeux olympiques spéciaux.

Billets en vente dans les succursales Jean Coutu et les restaurants Subway du Québec et à la Fondation des maladies du cœur. Tél. : (514) 871-1551, 1 800 567-8563

## Montréal métro

# Sammy Forcillo et Pierre Goyer resteront en poste, tranche la Cour

YVES BOISVERT

Les membres du comité exécutif de la Ville de Montréal sont «inamovibles» entre les élections, et ni le maire Pierre Bourque ni le conseil municipal ne peut mettre à la porte MM. Sammy Forcillo et Pierre Goyer, a tranché hier la Cour supérieure.

Dans son jugement de 23 pages, la juge Danielle Grenier analyse en détail la Charte de la Ville de Montréal et son histoire. Elle observe notamment que la Charte d'origine, qui date de 1921, faisait suite à une situation chaotique à la Ville, qui avait fait faillite deux fois au début du siècle.

Le gouvernement du Québec avait fait voter la population en 1921 par référendum pour approuver le mode de gestion qui convenait le mieux. Les citoyens ont opté pour un modèle où le comité exécutif est doté de pouvoirs importants, et où le maire se voit réserver les fonctions honorifiques et de propositions.

Cette structure, où les pouvoirs du maire sont bien encadrés et contrebalancés, visait à

assurer une certaine stabilité politique à la Ville «pour assurer une saine gestion». L'esprit de cette réforme d'il y a 76 ans se retrouve encore dans les institutions municipales montréalaises, de dire la juge Grenier.

L'analyse des articles de la Charte l'amène à conclure qu'une fois élus (et non nommés!) par le conseil municipal, les neuf membres du comité exécutif sont indélogeables jusqu'aux prochaines élections, sauf en cas de démission, de décès, d'incapacité ou d'inhabilité.

Certes, aucun article ne stipule en toutes lettres que les membres du comité exécutif sont inamovibles. Mais leurs adjoints, les conseillers associés, sont en poste pour quatre ans. Par quelle logique voudrait-on que les adjoints soient «plus» permanents que les membres du comité? Si le terme des membres du comité n'est pas prévu, c'est parce qu'ils demeurent en fonction jusqu'aux prochaines élections, a dit la juge.

## Permanence politique

«Bien que souhaitable, la symbiose entre le maire et le comité exécutif n'est pas obligatoire», écrit-elle par ailleurs. Si le maire est mis en minorité, c'est le comité exécutif qui assure la permanence politique.

«Il ressort de l'économie de la Charte que le législateur entendait mettre en place une

structure à triple responsabilité dont les institutions sont indépendantes les unes des autres», écrit encore la juge, selon qui le législateur a voulu mettre le gouvernement de la Ville «à l'abri des controverses politiques».

Même si le comité exécutif, composé de neuf membres, joue le rôle de gouvernement, il est erroné de comparer sa structure à celle d'un gouvernement issu d'un régime parlementaire. Le premier ministre est forcément issu du parti qui a le plus de représentants élus. Le maire, élu au suffrage universel, peut très bien se retrouver en face d'un conseil majoritairement composé de membres d'un autre parti. La mécanique est tout autre.

La juge estime en outre que lors de sa rencontre du 9 janvier avec MM. Goyer et Forcillo, le maire a lui-même procédé à une destitution illégale.

Elle conclut que les deux conseillers devront rester au sein du comité exécutif et rester informés comme avant et comme tous les autres membres.

Le maire Bourque a déclaré que ses avocats étudient la possibilité d'un appel. Me Claude-Armand Sheppard, l'avocat de MM. Forcillo et Goyer, à la lumière du jugement Grenier, a comparé la manoeuvre du maire à un putsch et a dit qu'on peut ne pas aimer la loi telle qu'elle est : il faut la respecter en attendant de la changer s'il y a lieu.



La juge Danielle Grenier

## Serge Ménard pas pressé de modifier la Charte de Montréal

KATIA GAGNON  
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Québec ne se pressera pas pour répondre à la demande du maire Bourque de modifier la Charte de Montréal. Comme la situation n'est pas jugée urgente par le gouvernement, le maire devra, dans l'intervalle, composer avec son comité exécutif actuel, tranche le ministre d'État à la Métropole, Serge Ménard.

M. Ménard n'est visiblement pas très chaud à l'idée de changer la Charte de la Ville pour désormais permettre au maire de nommer les membres du comité exécutif à sa guise.

«C'est pas une situation d'urgence. Les lois doivent avoir une certaine permanence, on ne doit pas les changer qu'après réflexion et vous pouvez être certain qu'avant de les changer, on va réfléchir», commente-t-il. Et cette période de réflexion pourrait s'étendre sur «quelques semaines, voire quelques mois», dit-il.

Après le jugement rendu hier matin qui donne raison à MM. Sammy Forcillo et Pierre Goyer, deux conseillers évincés par le mai-

re Bourque, ce dernier devra donc tenter de poursuivre la gestion le plus harmonieusement possible, ajoute le ministre.

«En politique, il arrive souvent qu'on doive composer avec des gens qui ne sont pas d'accord avec nous pour un certain nombre de choses. En démocratie, c'est courant. Et, que je sache, les décisions au comité exécutif se prennent à la majorité des voix. Il va devoir composer avec la situation, jusqu'à ce que la loi soit changée, si elle est changée», précise M. Ménard.

## Trudel

Mais Québec n'a pas encore reçu de demande officielle de Montréal concernant un changement à sa

charte, indique le ministre des Affaires municipales, Rémy Trudel, qui semble mieux disposé à l'idée de changer la Charte de Montréal, mais qui refuse, pour l'instant, de se prononcer ouvertement sur la question.

«On va voir l'argumentation du maire, qui va nous dire pourquoi il serait normal que les membres du comité exécutif soient choisis par lui. Il faut faire en sorte qu'on dote Montréal des outils les plus normaux pour soutenir son développement», dit-il.

Mais il est certain que la situation à Montréal n'est pas de la plus grande urgence, acquiesce M. Trudel. «Il n'y a pas de situation critique, il n'y a pas de risque financier, les processus administratifs sont bien suivis.»

Afin de garder un oeil attentif sur la situation à Montréal, le ministre Trudel aurait cependant formé un comité spécial qui lui ferait un rapport aux trois jours. Une information que nie le cabinet du ministre : «M. Trudel est en contact avec M. Bourque, mais il n'y a pas de tel comité», affirme Renée-Claude Boivin, l'attachée de presse

du ministre des Affaires municipales.

## Boulerice

Certains députés péquistes de la région de Montréal estiment, de leur côté, que le gouvernement devrait accéder à la demande du maire Bourque le plus rapidement possible.

«C'est difficile de répondre non à la question : est-ce que le maire peut nommer son comité exécutif? J'essaie d'imaginer la situation inverse. C'est comme si le premier ministre ne pouvait pas nommer son Conseil des ministres», lance André Boulerice, le député de Sainte-Marie-Saint-Jacques. «Le maire va pouvoir avoir une réponse assez rapide. Il faut faire en sorte que le pouvoir décisionnel ne soit pas obstrué.»

«Si j'étais élu maire de Montréal ou qu'une collègue à moi le soit (une allusion limpide à la députée libérale de Marguerite-Bourgeoys, Liza Frulla) et que cette personne se retrouve dans la situation où elle ne peut pas nommer son comité exécutif, je serais très malheureux», ajoute-t-il.



Serge Ménard



Rémy Trudel

## Le maire n'a presque toujours occupé qu'une fonction honorifique



Claude-V. Marsolais

Pauvre maire de Montréal! Depuis l'adoption de la première Charte en 1832, il n'a jamais obtenu les pouvoirs conférés à un premier ministre et plus souvent qu'autrement il n'avait en fait qu'une fonction honorifique.

De 1832 à 1851, le maire était un simple conseiller élu par ses pairs pour un an. Ce n'est qu'en 1851 qu'il sera élu au suffrage universel, mais il devait se présenter devant les électeurs tous les ans jusqu'en 1894 alors que le législateur étendit son mandat à deux ans.

À une époque où à peu près seuls les propriétaires immobiliers (on en comptait 1 300 en 1833) avaient le droit de vote, l'élection du maire à main levée lors d'une assemblée publique en plein air jusqu'en 1889 ne créait pas beaucoup d'inconvénients. Il est vrai que les locataires obtinrent le droit de vote en 1860, mais comme la très grande majorité d'entre eux étaient des travailleurs devant vaquer au boulot douze heures par jour, ils pouvaient difficilement exercer leur droit de vote.



Les maires Raymond Préfontaine, Camillien Houde et Médéric Martin.



Pendant tout le XIX<sup>e</sup> siècle, le maire de Montréal n'a que peu de pouvoir. Il convoque et préside les assemblées du conseil et détient un vote prépondérant lors d'égalité des voix. Le pouvoir à cette époque est davantage entre les mains du conseil et particulièrement des membres des commissions du conseil. Mais le gouvernement supérieur (Canada ou Québec selon la période) s'est toujours réservé le droit de désavouer les règlements adoptés par la Ville.

Fait intéressant, de 1845 à 1851, le maire présidait la Cour du maire, l'ancêtre de la Cour municipale, qui était composée de trois autres membres du conseil. On pouvait entendre et juger toute poursuite

en recouvrement de taxes et toute infraction aux règlements municipaux.

## Le virage de 1899

En 1899, l'Assemblée législative adopta une septième Charte gouvernant les institutions de la métropole qui faisait du maire le véritable «chef exécutif de l'administration municipale», une sorte de président directeur général.

C'est grâce à l'appui du premier ministre libéral Félix-Gabriel Marchand que le maire Raymond Préfontaine (1898-1902) obtint un droit de surveillance et de contrôle sur tous les services et officiers de la cité et le pouvoir de les suspen-

dre. Il se voyait également attribuer un droit de premier refus sur les règlements, résolutions, obligations et contrats adoptés par le conseil, mais tout ce qui comportait une dépense d'argent demeurait sous l'autorité du comité des finances dont les membres étaient nommés par le conseil.

Ce régime ne durera que 11 ans. En 1910, Québec dépouille le maire de ses principaux pouvoirs pour les confier à un bureau des commissaires (ancêtre du comité exécutif) composé de quatre membres qui sont directement élus par la population. Le maire préside ce bureau, mais n'a droit de vote qu'en cas d'égalité des voix. Profitant de sa popularité personnelle, le maire Médéric Martin (1914-1921,

1926-1928) fera élire à ce bureau des créatures de son choix qu'il pourra manipuler plus facilement. Toutefois, la situation financière critique de la Ville amènera le gouvernement Gouin à imposer sa tutelle de 1918 à 1921.

En 1921, le gouvernement Taschereau réforme de nouveau la Charte qui prévoit la création d'un comité exécutif de cinq membres nommés par le conseil. Le comité exécutif devient le siège du pouvoir administratif et l'instance décisionnelle en matière de législation. Le rôle du maire est circonscrit à la fonction de président du conseil. Il préside aussi le comité exécutif mais n'a pas le droit de vote.

C'est le maire Camillien Houde qui obtiendra en 1949 le droit d'être membre ex officio du comité exécutif ainsi que de tous les comités et commissions créés par le conseil.

Enfin, la huitième Charte de la Ville, adoptée en 1960 et toujours en vigueur actuellement malgré de nombreuses modifications, donne aux maires des pouvoirs étendus, dont celui de soumettre au conseil la liste de ses candidats au comité exécutif dont il est membre d'office mais qu'il ne préside pas. C'est le conseil qui a la seule responsabilité d'élire les membres du comité exécutif.

Comme le signale la juge Danielle Grenier, le législateur a voulu mettre en place à Montréal une structure à triple responsabilité dont les institutions sont indépendantes les unes des autres de façon à ce que «le gouvernement de la Ville soit à l'abri des controverses politiques»!

Montréal métro

# Bon taux de réussite au primaire de la CECM

MICHÈLE OUIMET

Même si quelques écoles primaires de la CECM ont des taux de réussite inférieurs à 80 %, elles se classent tout de même très bien en français, mathématiques et anglais.

Trois écoles affichent un taux de réussite de 100 % — ce qui signifie qu'aucun élève n'a échoué — soit l'école alternative Arc-en-ciel, Fernand-Séguin et les Petits Chanteurs du Mont-Royal (voir tableau en annexe). Les Petits Chanteurs et

Fernand-Séguin sélectionnent leur clientèle, l'une est spécialisée dans le chant et l'autre, dans les sciences.

L'École internationale, qui accepte uniquement les élèves qui réussissent un examen d'entrée, se

classe honorablement, mais perd la première place qu'elle occupait depuis des années. Son taux de réussite aux examens est de 99,59 %.

D'autres écoles affichent par contre des taux de réussite nettement sous la moyenne, comme Baril (79,54 %), Champlain (75,79 %), Charlevoix annexe (77,45 %), Saint-Noël-Chabanel (77,08 %) et Saint-Zotique (79,78 %). Elles se situent toutes dans des quartiers défavorisés.

En juin, tous les élèves de 3<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années doivent passer des examens de synthèse préparés par la commission scolaire en français et en mathématiques. L'anglais est réservé uniquement aux grands de 6<sup>e</sup>, car l'enseignement de cette matière commence en 4<sup>e</sup>.

Même si les résultats sont bons, La Presse a dû utiliser la Loi sur l'accès à l'information pour les obtenir.

Les taux de réussite, très élevés

au primaire, chutent brutalement au secondaire. Le quart des élèves de 6<sup>e</sup> année de la CECM boude la commission scolaire lorsque vient le temps de s'inscrire au secondaire et va étudier ailleurs, au privé surtout. Cette hémorragie prive la commission scolaire d'une bonne partie de ses meilleurs élèves.

La Presse va d'ailleurs publier les résultats des écoles secondaires de la CECM samedi.

## Classement des écoles primaires de la CECM

Rang	Écoles	Fran. 390	Math. 390	Ang. 390	Fran. 650	Math. 650	% juin 96
1	Arc-en-Ciel (école alternative)				100	100	100,00
1	Fernand-Séguin	100	100	100	100	100	100,00
1	M. Petits Chanteurs Mont-Royal				100	100	100,00
4	Le Plateau	100	100	100	100	99	99,78
5	École Internationale	100	100	100	100	98	99,59
6	Saint-Paul-de-la-Croix	100	100	100	100	95	99,26
7	Marie-Rollet	100		98			99,00
8	Christ-Roi	98	100	100	100	96	98,78
9	Philippe-Labarre	100	93	100	100	100	98,60
10	Saint-Léon	100	98	100	96	98	98,53
11	Louis-Colin	98	96	98	100	100	98,40
12	Notre-Dame-du-Foyer	100	95	100	99	99	98,38
12	Saint-Antoine	98	100	96	100	100	98,38
14	Notre-Dame-des-Neiges	96	100	98	98	100	98,30
15	Louis-Hippolyte-Lafontaine	100	100	93	100	97	97,98
16	Saint-Justin	94	100	98	98	100	97,76
17	Hélène-Boullé	100	89	100	97	100	97,73
18	Marie-de-l'Incarnation	96	100	96	100	96	97,58
19	Atelier (école alternative)		96		96	100	97,35
20	Alice-Parizeau	98		95	97	100	97,32
21	Notre-Dame-de-Grâce	97	100	99	96	94	97,29
22	Pierre-de-Coubertin	100	98	100	96	92	97,22
23	Saint-Nom-de-Jésus	100	86	100	97	100	96,94
24	Félix-Leclerc	94	90	100	100	100	96,82
25	Saint-Benoit	97	92	100	99	96	96,77
26	Saint-Simon-Apôtre	100	97	100	89	97	96,68
27	Guillaume-Couture	97	90	97	100	98	96,37
28	Sainte-Claire	93	87	96	100	100	96,35
28	Lanaudière	96	89	96	100	100	96,15
30	Saint-Etienne	89	100	95	100	100	96,05
31	Sainte-Gertrude	97	99	100	96	88	96,01
32	Saint-Damase	94	97	96	95	98	95,92
33	Saints-Martyrs-Canadiens	96	100	100	90	93	95,90
34	Simonne-Monet (St-Pascal-Baylon ann.)	91	96	98	96	100	95,74
35	Marie-Rivier annexe		88		98	100	95,72
36	Adélaïde-Desrosiers	92	98	95	98	98	95,64
37	Denise-Pelletier	97	98	96	92	95	95,63
38	La Mennais	100	75	100	95	100	95,59
38	La Vérandrye	87	96	100	96	100	95,59
38	Saint-Jean-Baptiste	96	100	93	93	96	95,59
41	Sainte-Cécile	96	93	96	95	98	95,58
42	Saint-Emile	96	95	100	95	90	95,50
43	Saint-Pierre-Claver	96	85	100	100	97	95,27
44	Boucher-de-la-Bruère	97	86	100	100	90	95,12
45	Sainte-Catherine-de-Sienne	89	98	93	100	98	95,04
46	Alphonse-Desjardins	100	93	100	90	94	95,03
47	Barthélemy-Vimont annexe		92		98	95	95,01
47	Saint-André-Apôtre	93	94	97	99	92	95,01
49	Laurier	89	93	94	100	98	95,00
50	Saint-Albert-le-Grand	96	100	90	93	97	94,72
51	Sainte-Bibiane	96	74	100	100	100	94,45
52	Saint-Jean-de-Matha	95	90	100	99	89	94,34
53	Saint-Mathieu	96	96	93	100	86	94,24
54	Sainte-Gemma-Galgani	89	92	89	100	100	93,86
55	Dollard-des-Ormeaux	92	91	95	97	94	93,72
56	Sainte-Louise-de-Marillac	98	86	98	89	93	93,67
57	Saint-Fabien	100	87	100	91	91	93,58
58	Louis-Dupire	94	93	94	93	93	93,51
59	Saint-Marc	100	84	96	95	95	93,50
60	Saint-Jean-de-la-Lande	97	90	95	97	87	93,46
61	Le Caron	100	85	97	86	95	93,45
62	Notre-Dame-de-la-Défense	91	93	91	93	100	93,36
63	Jean-Nicolet	95	81	92	99	99	93,33
64	Paul-Bruchési	88	75	100	100	100	93,03
65	Marc-Aurèle-Fortin	93	89	92	96	95	93,01
66	Sainte-Lucie	94	94	88	97	94	92,89
67	Sainte-Jeanne-d'Arc	100	81	100	96	87	92,88
68	Étoile Filante	100	77	100	92	92	92,86
69	Garneau	87	95	97	100	86	92,84
70	Saint-Vincent-Marie	98	79	100	96	91	92,56
71	Sainte-Bernadette-Soubirous	98	83	100	95	84	92,54
72	Marie-Rivier	93		92			92,50
73	Saint-Jean-de-la-Croix	100	86	96	91	87	92,35
74	Notre-Dame-des-Victoires	89	83	93	96	100	92,12
75	Coeur-Immaculé-de-Marie	98	79	98	87	97	92,05
76	Saint-François-Solano	98	93	96	79	86	91,83
77	La Visitation	93	86	93	90	97	91,77
78	Saint-Donat	97	84	97	84	92	91,66
79	Saint-Isaac-Joques	94	78	94	98	88	91,57
80	Notre-Dame-de-Fatima	83	91	89	99	97	91,54
81	Armand-Lavergne	93	83	93	97	91	91,43



PHOTO PIERRE CÔTÉ, La Presse

Élèves au travail à l'école Saint-François-Xavier.

Rang	Écoles	Fran. 390	Math. 390	Ang. 390	Fran. 650	Math. 650	% juin 96
82	Lambert-Closse	88	84	100	94	92	91,43
82	Saint-Gabriel-Lallemant	89	86	96	94	92	91,43
82	Saint-Enfant-Jésus	84	88	92	96	100	91,38
85	Marie-Reine-des-Coeurs	100	80	100	90	85	91,35
86	Saint-Pascal-Baylon	94	80	92	94	96	91,20
87	Les Enfants-du-Monde	83	100	97	81	96	91,19
88	Saint-Antoine-Marie-Claret	92	84	92	93	93	90,78
89	Saint-Grégoire-le-Grand	92	96	84	91	91	90,70
90	Marguerite-Bourgeoys	96	80	100	87	86	90,69
91	Saint-François-d'Assise	92	71	100	95	86	90,56
92	Notre-Dame-de-la-Paix	97	76	90	98	89	90,54
93	Jules-Verne	92	92	96	87	84	90,05
94	Barthélemy-Vimont				94		90,00
95	François-de-Laval	85	93	93	88	90	89,81
96	Saint-Gerard	98	84	98	91	81	89,74
97	Saint-Barthélemy	98	71	86	100	91	89,72
98	Notre-Dame-de-l'Assomption	86	94	86	95	89	89,68
99	Saint-Rémi	95	84	97	76	94	89,60
100	Jean-Jacques-Olier	100	86	100	79	79	89,39
101	Madeleine-de-Verchères	90	68	96	95	98	89,04
102	Bienville	93	81	87	89	93	88,98
103	Fernand-Gauthier	82	96	89	86	92	88,81
104	Le Carignan	98	60	100	93	88	88,72
105	Marie-Favory	88	89	87	91	88	88,51
106	Saint-Jean-de-Brébeuf	88	68	90	100	96	88,49
107	Saint-Bernardin	98	75	93	86	88	88,07
108	Sainte-Odile	93	76	96	88	86	88,05
109	Notre-Dame-du-Perpetuel-Secours	92	77	96	83	85	87,58
110	Guybourg	90	94	70	94	100	87,41
111	Charles-LeMoine	93	68	100	78	78	86,90
112	Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle	84	78	92	96	81	86,45
113	Jean-Baptiste-Meilleur	95	70	100	95	71	86,14
114	Hochelaga	90	75	92	84	84	86,05
115	Saint-Ambroise	90	66	96	90	88	85,56
116	Saint-François-Xavier	95	77	86	85	77	85,29
117	René-Guénette	88	70	88	86	86	84,68
118	Ludger-Duvernay	88	73	98	77	85	84,23
119	Saint-Louis-de-Gonzague	86	72	76	94	94	84,19
120	Jeanne-Leber	93	64	88	84	84	84,13
121	Montcalm	91	53	91	90	95	83,96
122	Saint-Arsène	86	84	86	89	74	83,89
123	Sainte-Colette	92	85	92	75	70	83,64
124	Saint-Jean-Vianney				90	90	83,63
125	Saint-Anselme	84	70	88	87	78	82,86
126	Saint-Clément	93	75	89	77	81	82,37
127	De la Petite-Bourgogne	81	93	83	82	68	81,50
128	Victor-Rousselot	76	92	86	68	84	81,14
129	Saint-Zotique	85	71	76	91	74	79,78
130	Baril	78	57	80	92	90	79,54
131	Saint-Noël-Chabanel	76	67	76	83	85	77,08
133	Champlain	76	65	82	78	72	75,79

Infographie La Presse

### TRAVAIL

# Cette annonce est payée par...

## CHRONIQUE



Paul Roy

Nous allons vous raconter une histoire « positive ». Où il n'y aura que des bons, pas de méchants. Et pas l'ombre de la pointe de l'iceberg d'un scandale. Vous êtes toujours là ?

Nou, Pierre Bourque n'a pas démissionné. Et Jean Chrétien — cela reste à vérifier avec notre bureau d'Ottawa — ne s'appête pas à proposer LE deal, la mère de toutes les propositions constitutionnelles, celle, l'ultime, qui ferait se jeter dans les bras l'un de l'autre le Québec et le ROC (Rest of Canada).

Notre histoire, toute positive qu'elle soit, est plus modeste. Elle se déroule au cégep André-Laurendeau, à LaSalle.

Comme à peu près toutes les institutions publiques, parapubliques et parfois même privées — à l'exception des banques — ce collège de 3200 élèves a des petits problèmes de fric. L'an dernier, par exemple, il a vu son budget de 23 millions amputé de 1,4 million.

Le directeur, Jean-Yves Bourque, n'est pas allé se jeter en bas du pont Mercier. Mais il a demandé l'aide du personnel. La réponse fut positive.

Si bien que ces dernières semaines, vous avez pu voir à la télé une annonce, payée par le syndicat des profs, vantant la résidence des élèves, le centre sportif, le mur d'escalade et le bac international d'André-Laurendeau.

Une campagne modeste. Des spots de 30 secondes pendant deux semaines, à Radio-Canada et à Musique Plus : 25 000 \$, production comprise. Mais 25 000 \$ que le collège n'aura pas à débours, qu'il pourra utiliser à d'autres fins.

Mis au défi, un syndicat plus belliqueux aurait pu trouver des façons pas mal plus orthodoxes de flamber l'argent de ses cotisations.

Comme acheter des pancartes, « sortir » 48 heures, brûler la ministre de l'Éducation en effigie...

Quand on lui demande pourquoi les profs d'André-Laurendeau — ils sont 250 — ont accepté d'« investir » dans leur collège, Pierre-Yves Perreault, le président du syndicat, parle d'un climat de confiance.

« On se parle franchement, il y a un respect mutuel entre la direction et nous. Ça permet de faire des trucs comme celui-là », dit-il.

D'ailleurs, avant d'ouvrir leur petite caisse, les syndiqués ont posé des questions à la direction. Et ils ont obtenu des réponses.

Deux assemblées syndicales plus tard, donc, il fut décidé de contribuer autour de 45 000 \$, le reste de l'argent allant à d'autres projets comme le Service première ligne (pour élèves en difficulté) et le Centre d'aide à l'apprentissage.

Pendant ce temps, en relaxant l'application de leur convention

collective, les employés de soutien permettaient à leur tour à la direction de réaliser des économies d'environ 50 000 \$. Et les cadres mettaient 1 % de leurs salaires dans la cagnotte.

**L'an dernier, le collège André-Laurendeau a vu son budget de 23 millions amputé de 1,4 million. Le directeur n'est pas allé se jeter en bas du pont Mercier : il a demandé l'aide du personnel.**

« Tout le monde fait son effort pour diminuer les effets des coupes », explique Pierre-Yves Perreault, qui est également prof de philo.

— Pourquoi ?  
— Pour que la qualité fondamentale du collège ne souffre pas. Parce qu'ici, on est très soucieux de pédagogie. Parce qu'André-Laurendeau offre quelque chose de particulier, un climat particulier, un lien avec les cégépiens.

# École Coronation : vote prévisible ce soir

MARIE-CLAUDE MALBOEUF

Si un geste vaut mille mots, tout indique que la Commission des écoles protestantes du grand Montréal récidivera ce soir, en refusant de céder l'école Coronation.

Trois jours avant le vote du conseil, la CEPGM a en effet affiché ses couleurs par voie de Publi-Sac, invitant sa propre clientèle francophone à opter pour l'école qu'elle dispute à la CECM. Depuis le 20 janvier, une loi l'oblige pourtant à lâcher prise.

« Ouverture — Nouvelle école française à Côte-des-Neiges. Inscriptions dès le 27 janvier. 733-7790 », peut-on lire dans le dépliant distribué ce week-end.

Plus loin, le président de la CEPGM, Allan Butler, signe un autre texte intitulé *90 années de service à la communauté de Côte-des-Neiges*.

« M. Butler démontre qu'il ne respecte pas la loi, a déploré le président de la CECM, Michel Pallascio. Il va mélanger tout le monde et nuire à la population. Car si la situation perdure au-delà de la date limite du 24 février, il sera trop tard pour s'organiser. »

Malgré tout, la manoeuvre n'a pas surpris Chantal Paldacci, présidente du comité de parents de l'école Iona : « Une fois les inscriptions commencées, tout sera beaucoup plus compliqué et je crois qu'ils misent justement là-dessus », analyse-t-elle.

Selon la CEPGM, l'envoi du dépliant allait pourtant de soi : « C'est une simple décision

administrative, a avancé la relationniste Katherine Belrose. Il était important de joindre tout le monde pour expliquer un peu mieux notre position et rappeler aux parents qu'on leur offre un vaste choix d'écoles. »

Quoi qu'il en soit, la partie semble gagnée d'avance pour certains commissaires.

« Notre école va rester notre école, a lancé Kéder Hyppolite. Je serais fort surpris qu'il y ait des dissidents. Qu'on cède Coronation est impensable. La CEPGM doit agir dans son propre intérêt. On veut toujours lui imposer la solution de la CECM, mais le principe de la proximité est tout aussi valable pour nous. »

Du côté catholique, on essaie tout de même de faire bouger les choses. « Nous avons écrit à M. Butler pour prendre des arrangements, a précisé Michel Pallascio. Mais nous sommes dans une position d'attente et nous ne pouvons pas le forcer sans l'intervention de la ministre de l'Éducation. »

De la même façon, alors que les porte-parole du ministère continuent de garder le silence, plusieurs parents comptent sur Pauline Marois pour défendre leurs intérêts. Et bon nombre d'entre eux ne se déplaceront pas ce soir.

« Je ne crois pas que la CEPGM va changer sa décision pour nous faire plaisir, estime François Campagna, président du conseil d'orientation de l'école Simonne-Monet (située dans Côte-des-Neiges). On nous a déjà fait clairement comprendre qu'on ne tenait pas à nous écouter. J'espère simplement que la ministre leur fera entendre raison. »



Le sort de l'école Coronation soulèvera de nouveau les passions ce soir, à la réunion du conseil de la CEPGM.

PHOTO CHRISTIAN GUAY, La Presse

## Mise en branle d'une demande d'extradition contre Éric Valois

Presse Canadienne  
WEST VANCOUVER, Colombie-Britannique

Le gouvernement a entamé une procédure d'extradition, hier en Colombie-Britannique, afin d'obtenir des autorités britanniques qu'elles renvoient Éric Valois au Canada.

Valois avait échappé au service de police de West Vancouver, il y a 11 ans, alors qu'il comparait sous des accusations de possession d'armes et d'explosifs, de drogues et de biens volés. Il avait réussi à déjouer la vigilance d'un policier et à disparaître dans la nature, même s'il avait été amené en cour pieds nus.

Âgé maintenant de 34 ans, Valois a été arrêté le mois dernier à Londres dans une affaire de trafic de drogue.

« Le processus d'extradition sera probablement long, a expliqué Paul Skelton, de la police de West Vancouver, parce que le Québec veut également le juger. »

Selon M. Skelton, les accusations de possession d'explosifs sont reliées à un vol de dynamite commis dans une mine de Val-d'Or, en Abitibi, en mars 1985.

Valois a pu échapper aux forces de l'ordre à deux reprises au Canada — la première fois à Montréal en 1986 — et une fois en Grèce, en 1988.

Il s'était échappé du palais de

justice de West Vancouver, le 30 janvier 1986, en sautant à l'extérieur du box des accusés et en empruntant une sortie de secours.

En 1987, il a été arrêté sur un yacht amarré à Rhodes, une île grecque située dans la mer Égée.

Mais il s'était encore une fois évadé, en plongeant à la mer alors qu'il était menotté. Les autorités grecques avaient conclu à sa mort par noyade.

En 1986, il n'était pas retourné à un centre de détention provincial après avoir obtenu une sortie pour des raisons humanitaires.

Valois a été arrêté à Londres, le 10 décembre. Il faisait l'objet d'un mandat d'arrêt international valide jusqu'en 2001.

### COURS DE COMMERCE INTERNATIONAL Export / Import

#### " La pratique du négoce international "

Un cours de 63 heures qui initie les participants aux termes et techniques utilisés dans une transaction de commerce international: identification et approvisionnement de produit/ marché/client, transport international, moyens de financement et paiement, risques, prix à l'exportation, négociation, négociation, contrats internationaux, commerce international sur Internet, etc...

#### Le cours de commerce international le plus complet au Canada

3 février au 23 avril 1997  
lunds et mercredis, 18h30 à 21h30

Frais: 945 \$ (+TPS et TVQ) INSCRIPTION LIMITÉE  
Manuel de 400 pages et documentation supplémentaire inclus



Cours offert et  
certificat émis par:

Gouvernement du Québec  
Ministère de l'Industrie, du Commerce,  
de la Science et de la Technologie

Cours éligible pour le crédit d'impôt remboursable SQDM

ASSOCIATION DES MAISONS  
DE COMMERCE EXTÉRIEUR DU QUÉBEC

Tel: (514) 286-1042 Fax: (514) 848-9986

## Nouveau système de sauvetage

Agence France-Presse  
PARIS

Un système de sauvetage en mer plus rapide, Inmarsat-E, doit être inauguré demain par l'Organisation internationale de télécommunications maritimes par satellites (Inmarsat). a-t-on appris, hier, auprès de l'Agence spatiale européenne (ESA), qui a contribué à sa mise au point.

Inmarsat-E (E pour « Emergency »), dont l'utilisation sera gratuite, a recours à des canaux spécialisés de la bande L (1,6 GHz) des satellites Inmarsat actuellement en orbite. Inmarsat s'est engagée à offrir ce service dans le cadre du système mondial de sécurité et de sauvetage en mer mis en oeuvre par l'Organisation maritime internationale (OMI).

Ces satellites renvoient immédiatement tout signal émis depuis les radiobalises de secours (EPIRB) vers une station terrestre côtière afin de déclencher l'alarme. En quelques minutes, ces données parviennent à un centre de recherche et de sauvetage qui met en route les opérations nécessaires.

En ce qui concerne Inmarsat-E, l'ESA a financé la réalisation de deux ensembles de récepteurs, deux autres étant payés par l'Allemagne. Trois récepteurs sont d'ores et déjà en service à Raining (Allemagne), Niles Canyon (États-Unis) et Perth (Australie). Ces récepteurs numériques sont conçus pour fonctionner automatiquement sans aucune surveillance.

## Jalouse...

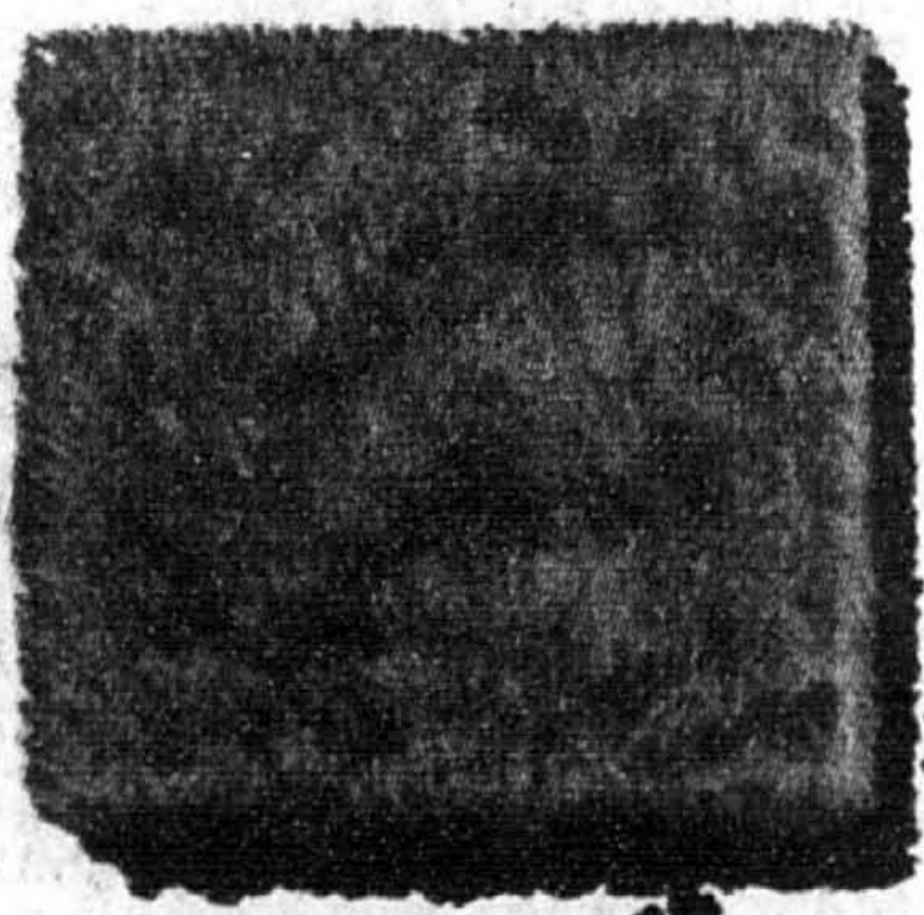
Associated Press  
PÉKIN

Parce qu'elle soupçonnait son mari d'avoir une maîtresse, une Chinoise lui a coupé le pénis avec un couteau de cuisine, a rapporté hier le quotidien de Pékin *Yangcheng Evening News*.

Le mari, dont l'identité n'a pas été révélée, serait rentré ivre mercredi dernier au domicile conjugal, dans la province de Guangdong, dans le sud du pays. Après une violente dispute au cours de laquelle il aurait battu sa femme, il aurait succombé au sommeil dont celle-ci aurait profité pour lui sectionner la verge.

Les médecins de l'hôpital local auraient reconstitué l'organe.

Un petit  
bien à  
VOUS



### DÈS MAINTENANT, LE RAP VOUS EN DONNE LES MOYENS.

Vous rêvez d'acquérir une maison? Dans ce cas, sachez que le Régime d'accession à la propriété vous permet d'utiliser l'épargne accumulée dans un REER pour acheter une première maison sans avoir à payer de l'impôt sur la somme retirée. Vous n'avez pas de REER? Qu'à cela ne tienne! Il existe bien des façons de profiter du RAP même si vous ne disposez que de peu ou pas d'épargne. Pour connaître toutes les conditions, renseignez-vous dès aujourd'hui auprès de votre conseiller Desjardins.

Desjardins pour s'aider soi-même

**10<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE**  
passionnant

**ACURA**

**Beloëil pourrait se donner un nouveau plan de gestion**

MARTHA GAGNON

La Ville de Beloëil a présenté hier un nouveau plan de gestion qui permettrait de réaliser des économies annuelles de 600 000 \$ en réduisant ou modifiant des postes, en privatisant des services et en réorganisant le travail dans plusieurs secteurs.

Le plan stratégique préparé par la firme Raymond, Chabot Muni-consult contient plus de 30 recommandations, dont l'une visant à réduire de sept à cinq le nombre des directeurs de services. Le conseil municipal analysera le document au cours des prochaines semaines pour déterminer les orientations qu'il entend suivre.

Selon les conseillers en gestion, les changements pourraient s'effectuer sur une période de quatre à cinq ans. « Si toutes les recommandations étaient suivies, la municipalité pourrait bénéficier d'économies évaluées à 600 000 \$ par an », affirment-ils. Le but de cette réorganisation est d'alléger la structure administrative mais aussi de donner un meilleur service à la population.

Parmi les recommandations, il y a la création d'un service de sécurité publique qui regrouperait sous une même direction la prévention des incendies et la police.

La rationalisation des dépenses exige aussi de réduire à une seule séance par mois les séances du conseil qui nécessitent plusieurs heures de préparation et de comités pléniers. D'après l'étude, cette modification n'affectera pas la démocratie municipale.

Par ailleurs, le service de l'urbanisme, qui fait l'objet de nombreuses critiques des citoyens, doit améliorer son efficacité et procéder à une révision complète de la réglementation pour l'adapter aux besoins.

Le plan propose également la nomination d'un responsable du développement économique et d'un directeur des ressources humaines pour mieux gérer une ressource qui accapare 45 % du budget », surtout que l'on songe à assouplir les conventions collectives et à préparer des plans de mise à la retraite.

D'autre part, le conseil étudiera la possibilité de privatiser jusqu'à 50 % des parcours de déneigement, ce qui permettrait, selon l'étude, de diminuer les coûts d'environ 700 \$ le kilomètre. Il devra aussi revoir le rôle de l'informatique pour une meilleure efficacité. De plus, l'organisation des services de la cour municipale, des archives et de la bibliothèque pourrait être modifiée.

**INTEGRA 1997**  
Edition spéciale

**10<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE**  
Tout simplement emballante !

- Griffe anniversaire
- Roues de 14 po en alliage d'aluminium
- Climatiseur
- Chaîne AM/FM stéréo, avec lecteur CD, 6 haut-parleurs et antivol
- Antenne électrique



Pour un temps limité

L'Integra 1997 Edition spéciale

**287\$\***  
PAR MOIS / 48 MOIS

Transport et préparation inclus

\*Tarif de location-bail de 48 mois (total des paiements : 13 776 \$), pour le modèle DC433V. Un acompte

de 2 456 \$, un dépôt de sécurité et un premier versement sont requis. Allocation de 24 000 km par année (frais de 0,10 \$ par km supplémentaire). Taxes, frais d'immatriculation et assurances en sus. À la fin du bail, vous pouvez retourner le véhicule au concessionnaire ou l'acheter pour la valeur résiduelle prédéterminée. Offre disponible seulement par l'entremise de Honda Canada Finance Inc. Sujet à l'approbation du crédit.



**ACURA**  
Une vision qui inspire un élan de passion.

ACURA LES CONCESSIONNAIRES FIABLES

- |   |  |   |   |  |
|---|--|---|---|--|
| <b>ACURA GABRIEL</b><br>4948, boul. St-Jean,<br>Dollard-des-Ormeaux. 696-7777 | <b>LES GALERIES ACURA</b><br>7100, boul. Métropolitain Est,<br>Anjou. 354-8811 | <b>ACURA BROSSARD</b><br>9100, boul. Taschereau<br>Brossard. 659-1616 | <b>ACURA PLUS</b><br>255, boul. de la Seigneurie,<br>Blainville. 435-4455 | <b>LUCIANI ACURA</b><br>4040, rue Jean Talon O.,<br>Montréal. 340-1344 |
|---|--|---|---|--|

**Nouveaux escaliers mécaniques dans les stations de métro**

La Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal (STCUM) va finalement remplacer les 79 escaliers mécaniques Westinghouse première génération des stations du métro inaugurées en 1976, 1978 et 1980.

Le contrat de 35 millions de dollars a été accordé à CNIM Canada, après un appel public d'offres. Le ministère québécois des Transports contribue à hauteur de 24 millions, en vertu de son Programme d'aide au transport en commun, a-t-on annoncé hier.

Les travaux vont débuter à la fin de l'année sur la ligne 1 (verte) pour se poursuivre jusqu'en 2001 sur la ligne 2 (orange).

Selon Odile Paradis, porte-parole de la STCUM, les coûts d'entretien et de réparation des escaliers mécaniques étaient devenus telle-

ment élevés qu'il s'agissait plus économique de les remplacer.

Ce n'est pas d'hier qu'on sait que les escaliers mécaniques du métro de Montréal font problème. Au début des années 80, on avait déjà constaté que l'arbre principal des escaliers mécaniques Westinghouse pouvait se rompre.

Pour corriger cette faiblesse, on avait installé un mécanisme temporaire, mais on savait les escaliers fragiles et coûteux à entretenir. Au début des années 90, on prévoyait qu'il faudrait en remplacer au moins une soixantaine.

Faute d'argent, on n'a pu le faire jusqu'à maintenant. Au début du prochain siècle, ce sera chose faite. Les escaliers mécaniques à remplacer auront alors atteint un moyen âge de 22 ans seulement.

**Des économies pour les usagers du transport en commun**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, il en coûte moins cher à certains usagers du transport en commun pour traverser le fleuve ou la rivière des Prairies.

En effet, dans le but de simplifier et d'améliorer l'accessibilité aux transports en commun, la loi sur l'Agence métropolitaine de transport (AMT) permet, entre autres, que dans certaines situations, il ne soit plus obligatoire d'avoir en sa possession la carte métropolitaine (73 \$) pour accéder à l'île de Montréal.

La carte locale s'avère suffisante. Ce changement est rendu possible à la suite du remplacement de la carte régionale et de sa notion d'inter-rives, par la carte métropolitaine et de son concept d'inter-réseaux.

Auparavant, tous les usagers qui effectuaient des déplacements du territoire d'une société de transport à celui d'une autre société devaient se procurer la carte régionale à 73 \$, même s'ils n'utilisaient qu'un seul réseau de transport.

Par exemple, une personne qui prenait un autobus de la STRSM pour accéder, via la voie réservée du pont Champlain, au terminus du centre-ville, devait se procurer la carte régionale afin de pouvoir traverser le fleuve.

Maintenant, la carte d'autobus locale suffit à un usager qui accède au terminus du centre-ville avec la STRSM ou encore à la station de métro Henri-Bourassa avec la STL. Il ne lui est plus nécessaire d'avoir en sa possession la carte métropolitaine.

Cependant, si cette personne doit par la suite se déplacer sur le réseau de la STCUM, elle doit alors détenir la carte métropolitaine, le seul titre de transport qui lui permette de circuler sur plus d'un réseau.

Ce changement affecte également les usagers de la station de métro Longueuil, dont l'accès est maintenant possible avec la carte locale de la STCUM ou la carte métropolitaine. Dans le but de multiplier ce type d'action, un comité de travail a été mis sur pied par l'AMT. Son mandat est de rechercher une plus grande intégration et une meilleure harmonisation des politiques tarifaires entre les sociétés de transports et les conseils intermunicipaux de transport de la métropole. Le début de la mise en place des recommandations que ce comité produira est prévu pour janvier 1998.

C'est  
la maison  
qui vous  
l'offre

**1 1/2 %**

**REMISES EN ARGENT ET RÉDUCTIONS SUR NOUVEAUX PRÊTS HYPOTHÉCAIRES**

Profitez-en! Un nouveau prêt hypothécaire dans une caisse Desjardins participante peut vous permettre d'obtenir des remises en argent et des réductions sur certains services financiers correspondant à 1 1/2% de la valeur de votre hypothèque jusqu'à concurrence de 3000 \$. Pour connaître toutes les conditions, renseignez-vous dès aujourd'hui auprès de votre conseiller Desjardins.

Cette promotion est offerte par les caisses Desjardins participantes en collaboration avec l'Assurance vie Desjardins-Laurentienne, les Assurances générales des caisses Desjardins et VISA Desjardins.

Vous pouvez également vous prévaloir de cette offre auprès des agents et courtiers immobiliers participants.

En vigueur du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 1997.

**Desjardins** pour s'aider soi-même

## Vivez la Légende de Tremblant

avec Cité Rock•Détente et La Presse

TREMBLANT

Venez skier, surfer à Tremblant cet hiver et courez la chance de gagner un des trois forfaits d'été légendaires totalisant une valeur de près de 8 000 \$ ! Trois couples gagnants s'envoleront en hélicoptère pour un séjour de rêve à Tremblant comprenant hébergement, parties de golf, accès à la remontée, tennis, souper au sommet à La Légende, et plus encore... Pour plus d'informations, écoutez Cité Rock•Détente 107, 3 FM Montréal.

CITE  
107,3 FM  
ROCK•DÉTENTE

La Presse

KOPTAIR

Déposez le coupon de participation ci-dessous, dûment rempli, dans l'une des boîtes de concours à Tremblant. Promotion en collaboration avec KOPTAIR de la Marina Venise à Laval. Règlements du concours disponibles à Cité Rock•Détente. Les facs-similés faits à la main sont acceptés.

Vivez la Légende de Tremblant avec La Presse et Cité Rock•Détente

M. ( ) Mme ( ) Mlle ( ) Prénom \_\_\_\_\_  
 Nom de famille \_\_\_\_\_  
 Adresse \_\_\_\_\_  
 Ville \_\_\_\_\_ Province \_\_\_\_\_  
 Code Postal \_\_\_\_\_ Age \_\_\_\_\_ Tél. maison \_\_\_\_\_ Tél. bureau \_\_\_\_\_  
 Je ski ( ) surf ( ) les deux ( ). Je ski/surf la semaine ( ) la fin de semaine ( ) les deux ( ).  
 Je ski/surf en famille ( ) couple ( ) seul ( ).

## L'arthrite menace les baby-boomers

MARIE-FRANCE LÉGER

Dans les années à venir, l'arthrite fera des ravages. À partir de 1997, quelque 9,8 millions de baby-boomers canadiens atteindront la cinquantaine, âge à partir duquel les risques d'être atteint d'arthrite chronique sont quatre fois plus élevés qu'à 40 ans...

On estime que d'ici les prochains 20 ans, deux millions de nouveaux cas apparaîtront parmi la génération de Canadiens nés pendant le baby-boom d'après-guerre. Et en plus de la vingtaine d'anti-inflammatoires déjà existants, la compagnie Searle Canada annonçait hier la mise en marché d'un autre médicament, le Daypro, très en vogue actuellement aux États-Unis.

« Le Daypro, expliquait hier l'omnipraticien Normand Lavoie, comporte plusieurs avantages. On le prend seulement une fois par jour, ce qui fait que les gens respectent davantage la posologie. Il agit jusqu'à 40 heures d'affilée et il cause peu d'effets secondaires. »

L'arthrite revêt une centaine de formes, dont les plus courantes sont l'arthrose et l'arthrite rhumatoïde, et les maladies rhumatismales coûtent annuellement près de cinq milliards à l'économie canadienne. Un argument de poids pour combattre cette maladie, surtout quand on constate que d'ici 20 ans, le tiers de la population sera âgé de 50 à 69 ans.

Searle Canada a amorcé une étude clinique sur les effets analgésiques du Daypro. Elle comparera ensuite ses résultats avec ceux déjà obtenus ailleurs dans le monde. Le docteur Lavoie, qui pratique notamment à la Cité de la santé, est présent pour la phase 4 de cette étude à laquelle doivent participer 150 patients québécois.

« Les résultats obtenus ailleurs sont très encourageants. Nous savons qu'une tranche importante de la population va souffrir de l'arthrite. Cette population de baby-boomers, qui a représenté la génération des loisirs, a été très active par rapport à la génération précédente et elle voudra sans doute continuer à l'être », souligne le médecin, également consultant en médecine sportive.

## Un nouveau remède permettrait de vaincre la grippe d'ici dix ans

Agence France-Press  
WASHINGTON

Un nouveau produit, dont les essais sur l'animal ont été très concluants, permettra de vaincre la grippe chez l'homme d'ici dix ans, a annoncé hier à Washington un responsable du laboratoire Gilead Sciences, qui l'a mis au point.

Ce composé chimique, le GS4104, s'est révélé efficace contre les souches A et B de la grippe. Administré par voie orale, il a une action préventive et thérapeutique et ne produit pas d'effets secondaires, a souligné le docteur Choung Kim au cours d'une conférence de presse. Il agit en bloquant une enzyme essentielle à la reproduction du virus, la neuraminidase.

À l'heure actuelle, deux produits sont sur le marché aux États-Unis, mais ils ne soignent que la grippe A et ont des effets secondaires. Les vaccins ne sont par ailleurs pas totalement efficaces pour les enfants et les personnes âgées.

Le nouveau composé chimique, développé en collaboration avec le laboratoire Hoffmann-La Roche, a été essayé avec succès sur plusieurs espèces animales, supprimant notamment les symptômes de la maladie en un jour.

Des souris traitées avec le GS4104 préventivement ou après avoir reçu une dose mortelle de virus de la grippe ont survécu à 100 %, alors que le taux de survie chez des rongeurs non traités a été de 15 % seulement, a ajouté le docteur Kim.

Un des chercheurs, le docteur Norbert Bischofberger, a indiqué de son côté que les essais sur l'homme allaient bientôt commencer et qu'un médicament serait mis sur le marché dans les dix années à venir.

Le médecin, qui publie le résultat des recherches dans le *Journal of the American Chemical Society*, a rappelé que la grippe faisait chaque année 20 000 morts aux États-Unis, la plupart (80 à 90 %) étant des personnes âgées.

## La couche d'ozone sera reconstituée d'ici 50 ans, prévoit un Prix Nobel

Agence France-Press  
SAN JOSE, Costa Rica

Le Prix Nobel de chimie 1995, le Néerlandais Paul Crutzen, a affirmé lundi au Costa Rica que le monde peut être « rassuré », car d'ici 50 ans, la couche d'ozone, qui absorbe une grande partie des rayons ultraviolets les plus dangereux du soleil, sera reconstituée.

Au cours d'une conférence de presse, M. Crutzen a déclaré que si l'on s'engage à faire des progrès encore plus importants en matière d'élimination de la vie de tous les jours « des substances industrielles les plus polluantes et les plus destructrices pour la couche d'ozone, on pourra se rendre compte en 10 ou 15 ans que les conséquences n'en sont pas aussi graves que prévu ».

« Lorsque des prévisions apocalyptiques ont été avancées, on ne connaissait pas exactement l'ampleur de la détérioration de la couche d'ozone, et les prévisions catastrophiques ont été le fait d'une minorité (de scientifiques). Maintenant, on sait que les dégâts sont très faibles », a précisé M. Crutzen, 63 ans.

M. Crutzen a encore précisé que la démonstration a été faite que la couche d'ozone se détériore à un rythme fort ralenti ; c'est pourquoi la biosphère n'est plus aussi menacée qu'on l'a d'abord cru ».

La destruction de la couche d'ozone est favorisée par le dégagement de substances chimiques comme le brome et le chlorure de méthyle, utilisés en agriculture, et les chlorofluorocarbones (CFC), qu'emploient plusieurs branches de l'industrie : automobile, réfrigération, bombes aérosol, mousses, matières plastiques et entretien de circuits électroniques.

« Heureusement, les gouvernements ont prohibé l'usage de ce genre de substances, ce qui a été largement suffisant, a-t-il encore estimé. La seule chose qui nous reste, c'est d'espérer que les CFC, qui se trouvent dans l'atmosphère, finiront par s'autodétruire. Mais cela prendra au moins 50 ans. »

Le chimiste hollandais a mis l'accent sur l'importance des zones tropicales pour la couche d'ozone, du fait que dans ces zones le gaz vital se trouve à une altitude de 25 km, contre 18 km pour les pays froids ; cela explique pourquoi dans ces derniers la couche d'ozone est plus vulnérable : les substances polluantes agissent beaucoup plus longtemps sur elle et elle se détériore plus rapidement.

# VENTE MAINTENANT OU JAMAIS



L'événement « Vente maintenant ou jamais », notre fameux solde itinérant, est de retour, accompagné par des centaines d'occasions époustouflantes ! Imaginez : vous pourrez profiter, pour la dernière fois cette saison, de réductions pouvant atteindre 70 % à l'achat de vêtements et d'accessoires haut de gamme choisis, pour femmes et pour hommes ! Cet assortiment spécial, que nous présenterons à travers le pays, sera offert à Montréal jusqu'à dimanche seulement. Ensuite, tous les articles soldés seront expédiés à nos magasins torontois. Alors, venez dès maintenant, avant que ces aubaines fabuleuses ne disparaissent à jamais...

**Jusqu'à 70 % de réduction !**  
 Cinq jours seulement - faites vite !  
 Le solde prend fin le dimanche 2 février.

Articles choisis seulement.

## HOLT RENFREW

MONTRÉAL : rue Sherbrooke, angle de la Montagne, (514) 842-5111 • Centre Rockland, (514) 738-3500  
 Fairview, Pointe-Claire, (514) 694-6310

Vous trouverez un parc de stationnement intérieur, avec service voiturier, à l'arrière de notre magasin de la rue Sherbrooke.

# Un voleur d'électricité conteste les amendes que lui réclame Hydro

PIERRE GINGRAS

Hydro-Québec est-elle trop gourmande quand elle impose des amendes considérables à ceux qui lui ont volé de l'électricité? C'est ce que croit un certain Michel Cyr, 52 ans, de Saint-Léonard.

M. Cyr est actuellement l'objet d'une poursuite civile de la part d'Hydro afin d'obtenir une amende équivalant à trois fois le coût de l'énergie subtilisée, en plus d'une autre amende forfaitaire de 100 \$ et d'une pénalité de 4 \$ par jour où l'infraction a été constatée.

M. Cyr, qui s'était reconnu coupable de son forfait devant la cour criminelle, avait été condamné à une amende de 500 \$ par le tribunal et à une année de probation. Il avait aussi payé 2013 \$ à Hydro, ce qui correspondait au coût de l'électricité volée et aux frais de remplacement de certains équipements. Mais en se basant sur la loi qui la gouverne, dont un article qui trouve son origine en 1898, la société d'État a décidé en décembre de poursuivre Michel Cyr au civil pour lui réclamer les pénalités de 6700 \$.

Exaspéré de la tournure des événements, il a donc décidé de déposer hier en Cour supérieure une demande d'autorisation de recours collectif au nom de tous ceux qui ont dû dans le passé payer semblable amende.

Selon l'avocat de M. Cyr, Claude Bergeron, son client a déjà été puni par le tribunal. Il a payé l'amende imposée en plus de rembourser à Hydro l'énergie subtilisée. Il a donc payé pour son crime et la réclamation des amendes devant les tribunaux civils lui semble abusive. Il demande donc l'annulation de l'article de la loi qui permet à Hydro de réclamer un montant représentant trois fois la somme qu'elle a réellement perdue lors du vol d'énergie.

Dans sa requête, M. Cyr réclame en outre, s'il avait gain de cause, de

condamner Hydro à payer à chacune des personnes qui se prévaudrait du recours collectif, une somme de 5000 \$ en dommages et intérêts ainsi que 10 000 \$ en dommages exemplaires.

Me Bergeron confie aussi que si Hydro en venait à une entente particulière avec son client, le recours serait abandonné. Il faudra quelques mois avant de savoir si les tribunaux permettent d'aller de l'avant avec le recours.

**En se basant sur la loi qui la gouverne, dont un article qui trouve son origine en 1898, la société d'État a décidé en décembre de poursuivre Michel Cyr au civil pour lui réclamer des pénalités de 6700 \$.**

Chez Hydro-Québec, on explique que la loi ne permet à la société que de récupérer, au bout du compte, les frais qu'elle doit encourir pour mettre la main sur les voleurs et compenser le coût de l'énergie qui lui est volée à chaque année, l'équivalent d'une somme de 28 millions selon les estimations pour 1997. Si Hydro dispose aujourd'hui d'un personnel de 47 employés pour traquer les voleurs, ceux qui se font prendre ne sont pas très nombreux, dit-on. L'an dernier,

1024 personnes ou compagnies ont été prises à voler de l'électricité pour un montant de 2,3 millions, ce qui représente une réclamation globale de 10,3 millions selon la loi.

Les voleurs commerciaux sont moins nombreux mais beaucoup plus efficaces (8000 \$ par vol). Les particuliers forment environ 66 % des contrevenants (1300 \$ par vol) et la plupart sont de classe moyenne ou aisée. Règle générale, ils paient sans sourciller la réclamation moyenne de 7000 \$ qui leur est facturée et ils évitent ainsi des procédures civiles. Les voleurs d'électricité qui se retrouvent en cour criminelle sont relativement rares, faute de preuves solides. En 1995, ils représentaient seulement 5 % des cas.

10<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE passionnant

ACURA

L'ACURA 1,6EL 1997  
Tout pour vous *emballer!*

- Charme à l'européenne
- Moteur ACT avec VTEC
- Suspension à double fourchette indépendante aux 4 roues
- Radiaux performants de 15 pouces
- Accès sans clef avec télécommande
- Système antivol
- Rétroviseurs de portières assistés et chauffés
- Régulateur de vitesse
- Lève-glaces et serrures électriques
- Antenne imprimée
- Verrouillage centralisé

**17 800 \$**  
T.T.P. en sus



OFFRE SPÉCIALE  
10<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE  
L'Acura 1,6EL 1997  
**277 \$\***  
PAR MOIS / 36 MOIS

Transport et préparation inclus

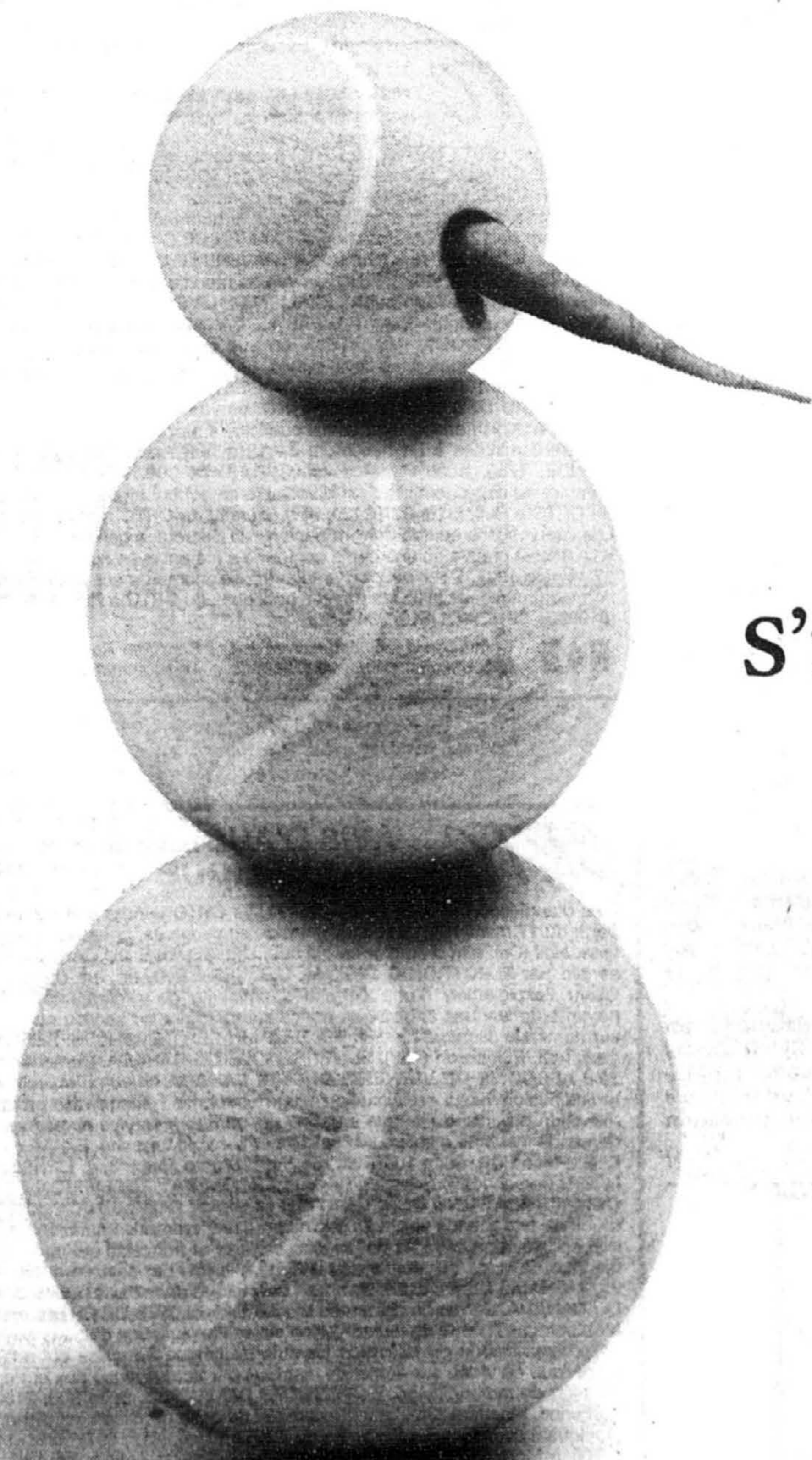
\*Tarif de location-bail de 36 mois (total des paiements : 9 972 \$), pour le modèle MB454V. Un acompte de 1 450 \$, un dépôt de sécurité et un premier versement sont requis. Allocation de 24 000 km par année (frais de 0,10 \$ par km supplémentaire). Taxes, frais d'immatriculation et assurances en sus. À la fin du bail, vous pouvez retourner le véhicule au concessionnaire ou l'acheter pour la valeur résiduelle prédéterminée. Offre disponible seulement par l'entremise de Honda Canada Finance Inc. Sujet à l'approbation du crédit.



ACURA  
Une vision qui inspire un élan de passion.

ACURA LES CONCESSIONNAIRES FIABLES

- |   |  |  |   |  |
|---|--|--|---|--|
| <b>ACURA GABRIEL</b><br>4648, boul. St-Jean,<br>Dollard-des-Ormeaux, 696-7777 | <b>LES GALERIES ACURA</b><br>7100, boul. Métropolitain Est,<br>Anjou, 354-8811 | <b>ACURA BROSSARD</b><br>9100, boul. Taschereau,<br>Brossard, 659-1616 | <b>ACURA PLUS</b><br>255, boul. de la Seigneurie,<br>Blainville, 435-4455 | <b>LUCIANI ACURA</b><br>4040, rue Jean Talon O.,<br>Montréal, 340-1344 |
|---|--|--|---|--|



## La coupe Davis s'arrête à Montréal.

Canada contre Bahamas : 7, 8, 9 février 1997

Lareau, Nestor, Connell, LeBlanc, Robichaud, venez applaudir les grands noms du tennis canadien en route vers le Groupe mondial de la coupe Davis. Pour seulement 15 \$ par jour, suivez les prouesses de nos meilleures raquettes confrontées à une équipe bahamienne chauffée à bloc. Attention, ça va donner un grand coup: il n'y a pas que le soleil qui cogne aux Bahamas.

Pavillon Bell du Centre de tennis du parc Jarry

Billets disponibles aux comptoirs Admission:  
15 \$/jour  
35 \$/week-end  
Renseignements: 273-1515



**COUPE DAVIS**  
par **NEC**

La Presse

## Ateliers intensifs de jour

Gestion d'une équipe d'employés	HIVER 1997
Supervision efficace	du 10 au 13 février 1997
Communication	du 21 au 24 avril 1997
Leadership	du 7 au 10 avril 1997
Gestion intégrée	du 5 au 8 mai 1997
Relations humaines	du 19 au 22 mai 1997
Administration du personnel et relations de travail	du 2 au 5 juin 1997
Gestion personnelle	du 24 au 27 février 1997
Gestion du temps et du stress	du 10 au 13 mars 1997
Gestion intégrale de la qualité	du 24 au 27 mars 1997

Formation des formateurs	HIVER 1997
Formation de formateurs/animateurs	20, 21, 27, 28 février 1997
Méthodes actives de formation	13, 14, 20, 21 mars 1997
Évaluation des apprentissages	17, 18, 24, 25 avril 1997

Durée : 30 heures  
 Horaire : de 8 h 30 à 17 h  
 Lieu : Collège de Bois-de-Boulogne  
 Coût : 250 \$ taxes incluses

Pour information et inscription : 332-3000, poste 313



## AVIS AUX INFIRMIER(ÈRES) AVIS AUX ESTHÉTICIEN(NES) OÙ INVESTIR EN 1997 ? SUR VOUS-MÊME

Vous cherchez un emploi ?  
Vous voulez vous lancer en affaires ?



35 succursales  
au Québec  
Pour information  
sans frais :  
**1 888 457-POIDS**

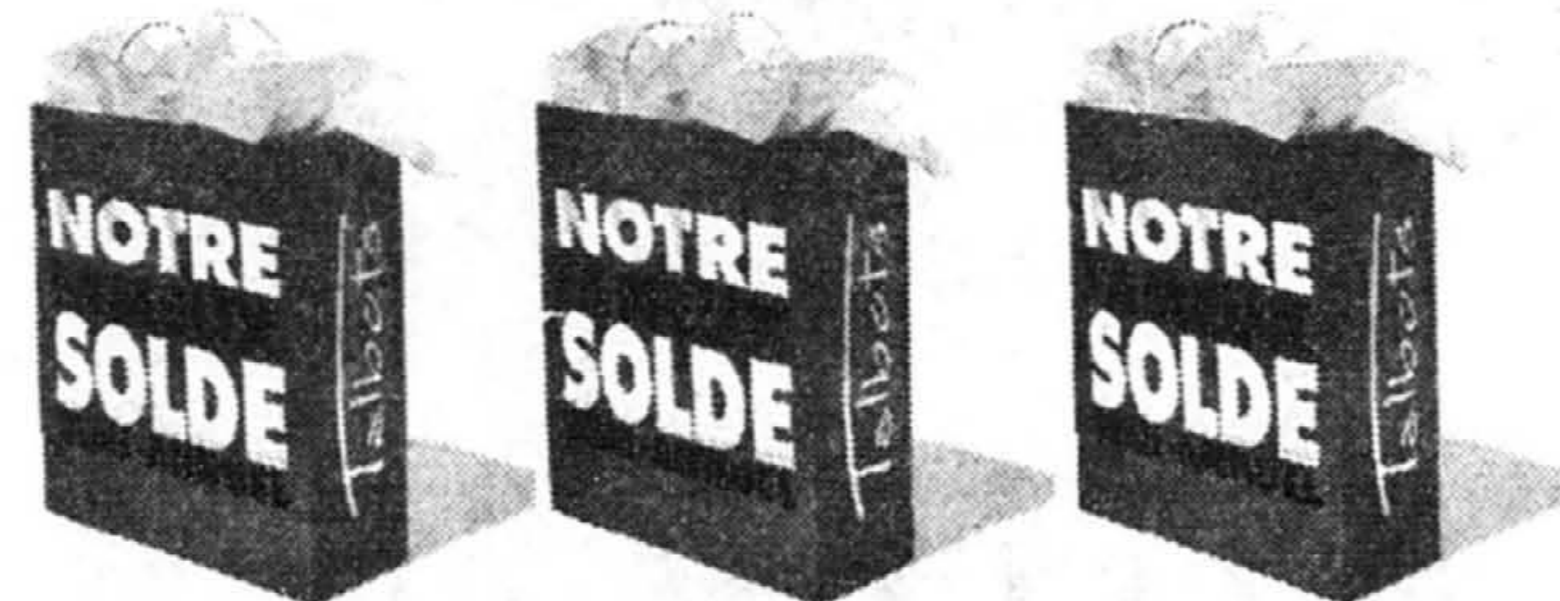
COURS DE FORMATION EN CONSEILLER(ÈRES) MINCEUR  
DÉBUTANT LE 2 FÉVRIER 1997  
JOIGNEZ-VOUS À NOTRE ÉQUIPE DE CONSEILLER(ÈRES)  
EN PERTE DE POIDS.

**INFORMATION : 1 888 457-POIDS**

EN 1996, 70 EMPLOIS CRÉÉS  
EMPLOI GARANTI SELON CRITÈRES DE SÉLECTION

# Talbots

Votre dernière chance de profiter de rabais  
fantastiques sur les plus beaux modèles de la saison.



RÉDUCTIONS FINALES

De **60** à **70** %  
de rabais

**SUR NOS PRIX COURANTS**  
Il se peut que les prix aient déjà été réduits.

Passez dès maintenant et économisez sur un vaste choix de vêtements  
d'automne et d'hiver et d'accessoires classiques pour femmes  
dans les tailles courantes et les petites tailles.

Centre commercial Rockland (514) 344-9295  
Centre Fairview Pointe-Claire (514) 697-3310

# Lyne Caron contredit presque tout le témoignage du délateur Boivin

JEAN-PAUL CHARBONNEAU  
SAINT-JÉRÔME

Lyne Caron a contredit hier l'ensemble du témoignage du délateur Denis Jim Boivin, qui l'accuse du meurtre de son père, René Caron, à l'exception du fait que les deux ont passé la soirée et la nuit de l'assassinat ensemble.

Au premier policier venu l'interroger le 30 juin 1983, le lendemain du meurtre, Lyne Caron a cependant déclaré avoir passé la soirée et la nuit avec un ami qui n'est pas Boivin.

Elle a terminé hier son témoignage au procès qu'elle subit avec sa mère au palais de justice de Saint-Jérôme devant le juge Kevin Downs de la Cour supérieure.

Elle a sangloté au début de sa déposition quand elle a relaté que c'était elle, avec l'aide de frères de son père, qui s'est occupée des arrangements funéraires. Elle ne savait pas alors où se trouvait sa mère, Danielle Thériault-Caron, 57 ans.

En réponse à son avocat, Benoît Henry, Lyne Caron, 35 ans, a précisé qu'elle n'avait pas voulu dire au policier qu'elle était avec Boivin le

soir du 29 juin parce qu'elle avait peur qu'il se fasse prendre avec de la drogue, ce qui l'aurait mis en colère contre elle. Elle a tenu à préciser qu'il ne s'était rien passé entre elle et Boivin durant la nuit.

Elle a été une douzaine d'années sans avoir de nouvelle de Jim jusqu'au 13 août 1993, alors qu'il lui a téléphoné. Sur l'enregistrement de la conversation, on entend Lyne dire, après que Jim se fut identifié : « Mon Dieu, un revenant ! »

Boivin lui a par la suite demandé d'aller le rappeler d'une cabine téléphonique. Mais ne recevant pas d'appel, il a téléphoné à nouveau chez elle vers 21 h 15.

« Je n'ai pas saisi ce qu'il voulait dire. Il relatait que quelqu'un était dans la merde, que nous avions 48 heures pour faire quelque chose. Je pensais qu'il était stoné, qu'il avait besoin de parler à quelqu'un et que cette personne était moi. Pour moi, ça ne me touchait pas. Puis je me suis dit que c'était peut-être à cause des mauvais coups que j'ai faits avec lui. »

Par mauvais coups, elle a expliqué que Jim lui avait demandé en 1983 de cacher de la drogue chez elle et un revolver.

Finalement, Boivin a mentionné qu'il téléphonerait à Danielle. « À ce moment, dans ma tête, c'était un Daniel, je n'ai fait aucune référence à ma mère Danielle. En aucun moment, il ne m'a parlé de ma mère », soutient-elle.

**L'accusée a sangloté au début de sa déposition quand elle a relaté que c'était elle, avec l'aide de frères de son père, qui s'est occupée des arrangements funéraires.**

En contre-interrogatoire, Me Anne-Marie Plouffe, procureure de la Couronne, lui a demandé pourquoi elle n'avait pas dit au policier qu'elle avait passé la soirée et la nuit avec Boivin.

Après avoir mentionné qu'il n'était pas un ami, mais plutôt une connaissance, l'accusée a souligné : « J'étais comme dans l'embarras, je ne voulais pas de représailles. »

Elle a aussi affirmé ne pas connaître le rôle que Jim a joué dans la mort de son père.

Le procès reprendra vendredi matin avec les plaidoiries des avocats.

## Importation de haschisch : un an à l'ombre

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Le juge Paul Chevalier a refusé d'accorder une sentence avec sursis à une accusée qui avait importé 1126 grammes de haschisch à Mirabel, le 20 novembre 1994, pour l'argent et le plaisir.

Dans sa décision rendue récemment à Saint-Jérôme, le juge Chevalier, de la Cour du Québec, précise que dans son étude de la jurisprudence, il a noté des contradictions. « Ainsi, explique-t-il, en consultant des décisions l'on se rend compte que les juges, même s'ils ont tous accordé des ordonnances de sursis, l'ont fait pour des motifs qui ne sont pas constants. » Le juge Chevalier souligne avoir aussi tenu compte du rapport précédant la sentence commandé afin de permettre à l'accusée de suivre une cure de désintoxication. Il spécifie aussi que le crime commis n'est aucunement relié à un quelconque problème de toxicomanie.

Après que l'accusée, Sylvie Dugas, eut reconnu sa culpabilité, l'avocat du fédéral, Thierry Nadon, a suggéré une peine de 18 mois. De son côté, Me Richard Perras, en défense, a plaidé qu'il s'agissait là d'un cas d'application des amendements au Code criminel, en vigueur depuis le 3 septembre 1996, accordant des peines d'emprisonnement avec sursis. Le tribunal a tranché en prononçant une sentence d'un an de prison.

Dans ce dossier, le juge explique qu'il fallait se demander si une peine d'emprisonnement s'imposait. Il fallait aussi prendre en considération que la complice de Sylvie Dugas, Isabelle Audette, avait écopé un an de prison pour avoir importé 718 grammes de haschisch.

Le juge Chevalier se dit convaincu qu'une ordonnance de sursis dans le cas de Dugas n'atteindrait certainement pas l'objectif de dissuasion individuelle et collective. « Le tribunal estime qu'une telle ordonnance mettrait grandement en danger la sécurité de la collectivité. » Il écrit : « Finalement, à cause du principe d'harmonisation des peines, le tribunal estime qu'une ordonnance de sursis n'aurait pas été appropriée car elle aurait créé une injustice très grande auprès de M<sup>lle</sup> Audette. »

En plus d'être condamnée à un an en milieu carcéral, Sylvie Dugas devra payer une amende supplémentaire de 35 % et se soumettre, à sa sortie de prison, à une probation de deux ans.

## CRTC REEXAMEN - DÉVELOPPEMENT DES TALENTS CANADIENS

Avis public 1996-155-1. Dans le décret C.P. 1997-39, le gouverneur en conseil a renvoyé devant le CRTC pour fins de réexamen cinq décisions concernant le développement des talents canadiens par des stations de radio commerciales. Le décret charge le CRTC d'évaluer en profondeur la question de savoir si, dans le cas des engagements que prennent les titulaires de stations de radio à l'égard de FACTOR et de MusicAction, il devrait traiter FACTOR et MusicAction de manière équitable relativement aux garanties de financement à long terme. Toutes les parties intéressées sont invitées à soumettre leurs observations écrites sur la question au Secrétaire général, CRTC, Ottawa (Ontario), K1A 0N2 au plus tard le 7 février 1997. Une copie conforme DOIT aussi parvenir au titulaire ou à l'ACR. Les titulaires touchés par les décisions établies dans le décret peuvent déposer des observations écrites sur la question ci-dessus, de même qu'une réplique écrite à toute observation reçue au 7 février 1997. Ces observations doivent être déposées auprès du Secrétaire général et copie doit en être signifiée à l'intervenant, au plus tard le 29 février 1997. Le texte complet de cet avis est disponible en communiquant avec la salle d'examen à Hull, au (819) 997-2429; ou au bureau du CRTC à Montréal (514) 283-6607 ou en consultant la Page d'accueil du CRTC: <http://www.crtc.gc.ca>

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes / Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

## CRTC AVIS PUBLIC

Avis public CRTC 1997-8. Le CRTC a été saisi des demandes suivantes: 1. À TRAVERS LE CANADA. Demande présentée par 2953285 CANADA INC. (THE DISCOVERY CHANNEL) en vue de modifier la condition de licence relative à la distribution de matériel publicitaire afin d'augmenter la quantité de publicité de 8 minutes à un maximum de 12 minutes par heure. EXAMEN DE LA DEMANDE: 2225, av. Sheppard E., pièce 100, North York (Ont.). 2. À TRAVERS LE CANADA. Demande présentée par SHOWCASE TELEVISION INC. en vue de modifier les conditions de licence comme il est indiqué dans l'avis public. EXAMEN DE LA DEMANDE: 160, rue Bloor, E., pièce 1000, Toronto (Ont.). 3. À TRAVERS LE CANADA. Demandes présentées par THE SPORTS NETWORK INC. «TSN» en vue de modifier les conditions de licence comme il est indiqué dans l'avis public. EXAMEN DES DEMANDES: 2225, av. Sheppard E., pièce 100, Willowdale (Ont.). 4. L'EST DU CANADA. Demande présentée par LE RÉSEAU DES SPORTS (RDS) INC. en vue de modifier la condition de licence relative à la distribution de matériel publicitaire afin d'augmenter la quantité de publicité de 8 minutes à un maximum de 12 minutes par heure. EXAMEN DE LA DEMANDE: 1755, boul. René-Lévesque E., pièce 300, Montréal (Québec). Le texte complet de cette demande est disponible en communiquant avec la salle d'examen du CRTC à Hull, (819) 997-2429; et au bureau du CRTC à Montréal: (514) 283-6607. Les interventions écrites doivent parvenir au Secrétaire général, CRTC, Ottawa (Ont.) K1A 0N2 et prouver qu'une copie conforme a été envoyée au requérant le ou avant le 17 février 1997. Pour de plus amples renseignements sur le processus d'intervention, communiquez avec les Affaires publiques du CRTC à Hull au (819) 997-0313, fax (819) 994-0218, ATS (819) 994-0423.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes / Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

## CRTC AVIS D'AUDIENCE PUBLIQUE

Avis d'audience publique CRTC 1997-1. Le CRTC tiendra une audience publique à partir du 17 mars 1997, 9 h, au Centre de conférences, phase IV, 140, prom. du Portage, Hull (Qc), afin d'étudier ce qui suit: L'ENSEMBLE DU CANADA. Demande présentée par ELECTRONIC DIGITAL DELIVERY INC. en vue d'obtenir une licence visant l'exploitation d'une entreprise nationale de programmation de télévision payante de langues anglaise et française qui offrira un service numérique de vidéo sur demande distribué par satellite. EXAMEN DES DEMANDES: Suite 200, 5324 Calgary Trail, Edmonton (Alb.). 2. L'ENSEMBLE DU CANADA. Demande présentée par LES ASSOCIÉS DE VIEWER'S CHOICE CANADA en vue d'obtenir une licence de radiodiffusion visant l'exploitation d'une entreprise nationale de programmation de télévision payante de langue anglaise qui offrira un service numérique de vidéo sur demande distribué à la fois par satellite et par voie terrestre. EXAMEN DES DEMANDES: Place BCE, Suite 100, 181, rue Bay, Toronto (Ont.). 3. 4. L'ENSEMBLE DU CANADA. Demandes présentées par ALLARCOM PAY TELEVISION LTD, ALLIANCE COMMUNICATIONS CORPORATION et SHAW COMMUNICATIONS INC. en vue d'obtenir une licence visant l'exploitation d'une entreprise nationale de programmation de télévision payante de langues anglaise et française qui offrira un service numérique de vidéo sur demande distribué à la fois par satellite et par voie terrestre. EXAMEN DES DEMANDES: comme il est indiqué dans l'avis public. 5. L'ENSEMBLE DU CANADA. Demande présentée par LES ASSOCIÉS DE CANAL INDIGO. en vue d'obtenir une licence de radiodiffusion visant l'exploitation d'une entreprise nationale de programmation de télévision payante de langue française qui offrira un service numérique de vidéo sur demande distribué par fibre optique aux entreprises de distribution de radiodiffusion. EXAMEN DES DEMANDES: Suite 900, 2100, rue Ste-Catherine, Montréal (Qc). Le texte complet de cette demande est disponible en communiquant avec la salle d'examen du CRTC à Hull, (819) 997-2429; et au bureau du CRTC à Montréal: (514) 283-6607. Les interventions écrites, accompagnées d'une preuve qu'une copie conforme a été envoyée au requérant doivent parvenir au Secrétaire général, CRTC, Ottawa (Ont.) K1A 0N2 au plus tard le 20 février 1997. Les personnes qui désirent comparaître à l'audience et qui requièrent des auxiliaires de communication doivent en aviser le CRTC au plus tard 20 jours avant le début de l'audience. Il est possible que des intervenants dont les observations sont claires et complètes ne soient pas appelés à comparaître devant le Conseil. Cependant, toutes les interventions seront prises en considération lors des délibérations. Pour de plus amples renseignements sur le processus d'intervention, vous pouvez communiquer avec les Affaires publiques du CRTC à Hull par téléphone au (819) 997-0313, fax (819) 994-0218, ATS (819) 994-0423.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes / Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

## QUEST DE L'ILE - BORD DE L'EAU



**Vente incroyable!**  
pour les dernières unités

Profitez des bas prix offerts!  
Les prévisions économiques et politiques s'améliorent de jour en jour et la plupart des experts prévoient une reprise à tous les niveaux ainsi qu'une bonne croissance pour au moins les prochains cinq ans...  
Faites vite... les prix ne seront plus les mêmes!

1-2-3 CHAMBRES, 763 pi<sup>2</sup> à 1500 pi<sup>2</sup>  
PISCINE INTÉRIEURE, SALLE D'EXERCICE.  
UN OASIS À QUELQUES MINUTES DU CENTRE-VILLE.

**Presque pas de comptant et pas d'intérêt pour les prochains 6 mois\***

\* pour acheteur qualifié  
LUNDI AU JEUDI 13:30 H À 19 H, SAMEDI ET DIMANCHE 12 H À 17 H  
160, CHEMIN DE LA RIVE-BORÉE, PIERREFONDS (BOUL. GOUNY ET BOUL. ST-JEAN)  
620-9985 / 984-3806



# Les événements récents ont eu raison des derniers transporteurs bénévoles

LILIANNE LACROIX

Après l'imposition en juin d'un tarif maximum pour les transporteurs bénévoles, la confiscation récente du véhicule d'un bénévole de Sainte-Anne-des-Plaines est venue refroidir encore plus les ardeurs.

« En juin, on avait perdu 22 de nos 25 bénévoles. Depuis l'histoire de M. Lemay, les trois autres ont abandonné », déclare Mme Louise Bergeron, du centre Émilie-Game-lin, à Joliette.

Le centre s'est pourtant conformé à la loi limitant à 0,24 \$ du km parcouru le remboursement des bénévoles. « Malgré tout, les gens ont peur. Les retraités qui font ça pour aider n'ont aucune envie de s'expliquer avec la police ou les fonctionnaires. »

Pour répondre aux demandes les plus pressantes, le centre a toutefois recyclé à mi-temps quelques véhicules qu'il utilisait pour le transport de malades ou de préposés affectés au ménage à domicile chez des usagers. « Entre deux runs de ménage, on va mener un patient à son rendez-vous. Mais on doit refuser du monde qui aurait pourtant besoin de nous. »

« On n'est pas en guerre contre les vrais bénévoles », assure M.

Jean-Claude Fonrose, secrétaire exécutif de la Ligue de taxis de Montréal. Mais dans les hôpitaux, il y a des gens qui distribuent leur carte en offrant le service au tarif un peu moindre que le taxi.

Selon lui, on pourrait s'entendre entre ligues de taxis et organismes de bénévolat pour assurer des déplacements à tarifs réduits : « Si on s'assoit ensemble, on peut sûrement trouver une solution. »

Dans une lettre au premier ministre Bouchard, Mme Mireille Jodoin, du Centre d'action bénévole de Boucherville, relevait l'incohérence de certaines politiques : « Dans le cadre de transformation du réseau de la santé, nos services sont de plus en plus essentiels. Pourquoi nous mettre ainsi des bâtons dans les roues ? demande-t-elle. À eux seuls, les 105 centres d'action bénévole assurent 15 000 accompagnements par semaine à travers le Québec. »

Au-delà d'une simple augmentation des tarifs, c'est une dérégulation pure et simple que veulent les organismes : « Ce que ces gens-là ont à donner, c'est leur temps, pas leur argent », explique Mme France Rouillard, directrice du Centre d'action bénévole de la Vallée du Richelieu.

À Saint-Rémi, l'organisme Au Coeur du jardin a connu des soubresauts : « Au moins trois bénévoles ne veulent plus en faire, explique Mme Gisèle Desrochers. Parmi eux, un greffé du rein qui accompagnait les patients pour leur dialyse et restait à l'hôpital avec eux sept ou huit heures. Cet homme-là veut bien aider, mais son véhicule, c'est tout ce qu'il a. »

À force de persuasion, Mme Desrochers a tout de même réussi à le récupérer. « Mais j'ai averti tous mes bénévoles de ne pas prendre de pourboire. Même pas 0,25 \$. »

Vendredi dernier, M. Guy Lemay a récupéré son automobile. Mais à Sainte-Anne-des-Plaines, le Centre d'aide et de références demeure sans transporteurs depuis la démission de tous ses bénévoles.

Les organismes bénévoles se disent démunis face au lobby des ligues de taxis. Ils espèrent toutefois tirer parti de la rencontre de demain avec des représentants gouvernementaux et de la Commission de transport. « On va écouter ce qu'ils ont à dire, assure Mme Louise Accolas, du cabinet du ministre Jacques Brassard. Dans le fond, cet incident permettra sans doute, comme le disait le ministre, de réaligner qu'il faut mettre un peu d'ordre là-dedans. »

## LIQUIDATION

DÈS AUJOURD'HUI ET JUSQU'AU DIMANCHE 16 FÉVRIER

COMMENCEZ L'ANNÉE DU BON PIED EN CHOISISSANT DES CHAUSSURES ET BOTTES HABILÉES ET TOUT-ALLER POUR ELLE ET LUI DE QUALITÉ SUPÉRIEURE. RÉDUCTIONS IMPORTANTES SUR LES VESTES, LES SACS À MAIN ET LES ACCESSOIRES DE CUIR.

	PRIX INITIAL	PRIX POINT DE VENTE	SOLDE
CHAUSSURES HABILÉES POUR HOMMES	275 à 410 \$	199 à 299 \$	99 à 229 \$
CHAUSSURES TOUT-ALLER POUR HOMMES	185 à 290 \$	139 à 209 \$	59 à 159 \$
CHAUSSURES HABILÉES POUR DAMES	180 à 375 \$	129 à 259 \$	79 à 199 \$
CHAUSSURES TOUT-ALLER POUR DAMES	180 à 240 \$	119 à 169 \$	59 à 99 \$

### BALLY

CENTRE DE LIQUIDATION, PLACE MONTRÉAL TRUST  
1500 AV MCGILL COLLEGE, MONTRÉAL QC H3A 3J5  
(514) 499-9766

TOUTS LES MODÈLES ET COULEURS SONT OFFERTS EN QUANTITÉ LIMITÉE. MAGASINEZ TÔT ET SOUVENT POUR BÉNÉFICIER D'UN MEILLEUR PRIX. NOUS ACCEPTONS VISA, MASTERCARD ET AMERICAN EXPRESS.

# Hydro-Québec accusée de s'être comportée en promoteur insouciant

GILLES PAQUIN

Hydro-Québec s'est comportée de manière irresponsable en signant un contrat d'achat d'électricité avec un producteur privé sans même s'interroger sur la fiabilité de la technologie proposée et de son promoteur, soutient le Comité de citoyens de Saint-Benoît-Abbé et Franklin.

Dans un mémoire déposé à la Commission d'enquête sur la politique d'achat par Hydro-Québec auprès des producteurs privés hier, le comité accuse carrément la société d'État d'avoir été de mauvaise foi dans ses relations avec la municipalité et la population locale.

Le groupe blâme durement Hydro parce qu'elle s'est engagée auprès du Centre d'énergie de Franklin, en 1993, avant la tenue d'audiences publiques sur ce projet. Le promoteur proposait de brûler de deux à six millions de pneus par année pour produire de l'électricité. Hydro-Québec semblait avoir décidé à l'avance de signer ce contrat, a déclaré le porte-parole du comité, Denise Saint-Germain. Personne ne s'est donné la peine de vérifier si le projet respectait les règlements municipaux ou si la technique choisie pouvait avoir des conséquences défavorables.

Nous dénonçons le manque de civisme et d'éthique de la société d'État qui a placé la population devant un fait accompli, ajoute le mémoire. En endossant le producteur, Hydro-Québec hypothéquait la région de Franklin pour 25 ans, soutient-elle. « Hydro-Québec s'est fermé les yeux et s'est traîné les pieds pendant 21 mois avant de constater que le projet du Centre d'énergie de Franklin n'était pas crédible », poursuit le mémoire.

Pendant ce temps le comité de citoyens n'a pas eu d'autre choix que d'effectuer lui-même les recherches qui s'imposaient pour protéger son milieu de vie. Il a découvert de nombreuses lacunes dans le projet et Hydro-Québec a finalement résilié le contrat en septembre 1995.

La commission présidée par le juge François Doyon recevra les mémoires des individus, groupes et organismes jusqu'au 31 janvier. Elle entreprendra ensuite la rédaction de son rapport qui doit être remis au gouvernement à la fin de mars.

# Les pauvres meurent plus jeunes en Outaouais

Presse Canadienne OTTAWA

Ce sont dans les quartiers les plus pauvres que le taux de mortalité est le plus élevé en Outaouais urbain, révèle l'étude sur la relation entre pauvreté et mortalité que vient de publier la direction de la santé publique de la Régie régionale des services sociaux et de la santé.

Ainsi, les populations des quartiers de l'Île-de-Hull-Wrightville et de leur périphérie, de Pointe-Gatineau, des anciens secteurs d'Aylmer et de Gatineau, ainsi que de Deschênes ont plus de risques de mourir de façon prématurée parce ce qu'elles sont les plus pauvres.

« Nous savons par des études que certains quartiers de l'Outaouais urbain vivaient une décroissance de leur population et que ce phénomène était étroitement lié à la pauvreté », indique le Dr Jean-Pierre Courteau, qui a participé à l'étude intitulée « Variations de la mortalité en relation avec le taux de pauvreté des quartiers en Outaouais urbain et dans le Québec urbain ».

« Mais nous ne savions pas qu'il y avait un lien entre la pauvreté et la mortalité et c'est que notre étude a démontré, dit-il. Ce fut une surprise pour nous. »

*Le meilleur ski est à vendre* et les meilleurs prix sont chez **OBERSON**

**Bottes AU CHOIX 9995 \$**

- koflach Racing 857
- SALOMON Integral 8.0
- NORDICA Vertech 75
- Raichle 3.7
- koflach LC.5 femme

**Skis haute performance**

- SALOMON Evolution 7000 et Evolution 8000 **19995 \$**
- ROSSIGNOL STS / STSL AU CHOIX

**Ensemble de skis Homme et femme**

comprenant :

- Skis K2 Select ou Dynastar 7.0 noyau bois ou Elan 7.4 cap.
- Fixations ESS 259 ou 410 DIM 10
- Bottes Nordica AFX et CFX ou Salomon SX 40 ou 43
- Courroie porte-bottines

**LE TOUT 19995 \$**

**Ensemble de "snowboard"** comprenant :

- Planche Burns
- Fixations aluminium
- Bottes Grunche

**LE TOUT 39995 \$**

**Ensemble de skis de fond**

pour adulte comprenant :

- Skis Rossignol ou Splitkein
- Fixations Salomon Touring
- Bottes Salomon 301
- Bâtons Swix

**LE TOUT 19995 \$**

**RABAIS jusqu'à 60%**

sur tous nos vêtements chauds de ski et «snowboard» (incluant les grandes tailles)

**OBERSON**

Une seule adresse  
**1355, boul. des Laurentides, Laval**

Lundi au mercredi de 10 h à 18 h • Jeudi et vendredi de 10 h à 21 h • Samedi de 9 h à 17 h • Dimanche de midi à 17 h

« C'est bon TOUT le temps... »

**La Paysanne...**

Voir p. **A15**

**CRTC** **AVIS PUBLIC** **Canada**

Avis public CRTC 1997-7. Le CRTC lance un appel d'observations sur l'opportunité et la faisabilité de mettre en oeuvre la substitution évoluée des signaux de radiodiffusion et sur diverses démarches à cet égard. Notamment, le CRTC invite le public à se prononcer sur l'incidence de chacune des options sur les téléspectateurs, sur les coûts de mise en oeuvre et les implications pour les droits de diffusion, ainsi que sur les avantages possibles pour le système canadien de radiodiffusion. Les observations écrites doivent parvenir au Secrétaire général, CRTC, Ottawa (Ont.) K1A 0N2, au plus tard le 11 avril 1997. Les commentaires portant sur les observations doivent être déposés au plus tard le 12 mai 1997. Le texte complet de cet avis est disponible en communiquant avec la salle d'examen à Hull, au (819) 997-2429; ou au bureau du CRTC à Montréal (514) 283-6607 ou en consultant le site Internet du CRTC : <http://www.crtc.gc.ca>

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

## Arrivée à Marrakech du globe-trotter Daniel Mariet

Associated Press  
MARRAKECH

Le globe-trotter français Daniel Mariet, qui effectue le tour du monde à pied, se trouve depuis dimanche à Marrakech. Le globe-trotter a inauguré son voyage il y a un peu plus d'un an. (le 15 janvier 1996) en France.

Jusqu'à présent, il a parcouru 6641 km — soit une moyenne de 25 à 30 km par jour — traversant la Belgique, le Luxembourg, l'Allemagne, puis la France et l'Espagne, avant d'arriver au Maroc, le 10 décembre dernier.

## Aide aux familles pauvres: les provinces s'entendent pour créer une prestation fiscale nationale

Presse Canadienne  
TORONTO

Les provinces ont conclu une entente de principe pour la création d'une prestation fiscale unifiée pour enfant destinée aux familles vivant sous le seuil de la pauvreté mais actives sur le marché du travail.

L'accord, qui pourrait concerner 1,5 million d'enfants, a été conclu hier soir par les ministres provinciaux des Services sociaux.

« Nous avons convenu de procéder à la création d'une prestation fiscale nationale », a annoncé la ministre des Services sociaux de Terre-Neuve, Joan Marie Aylward.

Il faudra pour ce faire cependant que le gouvernement fédéral délie les cordons de sa bourse.

Une somme d'au moins 1,2 milliard d'Ottawa « constituerait un bon départ », a déclaré le ministre des Ressources humaines de la Colombie-Britannique, Dennis Streifel.

Les ministres provinciaux ont également convenu en principe de soutenir la mise sur pied d'un programme national inspiré d'un nouveau programme créé par la Colombie-Britannique.

Cette province est la seule au Canada à s'assurer que des prestations pour enfants sont versées à toutes les familles pauvres, pas seulement celles qui dépendent de l'aide sociale.

Pendant que les ministres des Services sociaux étaient réunis à Toronto, à Ottawa le ministre des Finances Paul Martin n'a pas voulu dire quelle somme son gouvernement était prêt à consacrer au projet de prestation fiscale unifiée

pour enfant.

Le ministre a cependant émis une mise en garde contre des attentes trop élevées.

Selon les informations publiées par des médias, Ottawa entendrait y consacrer 600 millions.

Le gouvernement fédéral dépense actuellement 5,2 milliards sous forme de prestations fiscales basées sur le revenu, qui atteignent jusqu'à 1 233 \$ par an pour les enfants âgés de moins de sept ans, et 1 020 \$ pour les enfants de 7 à 17 ans appartenant à des familles à faibles revenus.

L'objectif d'Ottawa est de mettre sur pied un programme national qui verserait des montants accrus aux enfants de moins de six ans, et inciterait financièrement les parents à travailler plutôt qu'à continuer de vivre de l'aide sociale.

Les sommes allouées par le gouvernement fédéral en vertu du programme de prestation fiscale remodelé viendraient s'ajouter aux 5,2 milliards qu'Ottawa dépense déjà. Mais la hausse de la contribution fédérale s'accompagnerait d'une baisse des paiements d'aide sociale pour enfants, ce qui aurait pour effet d'améliorer le sort des travailleurs pauvres par rapport à celui des assistés sociaux.

### EN BREF

#### Détenu trouvé sans vie

■ Denis Imbeault, 43 ans, qui était détenu à l'établissement Drummond, pénitencier à sécurité moyenne situé à Drummondville, à l'est de Montréal, a été trouvé sans vie dans sa cellule, hier vers 8 h 50, a fait savoir hier le Service correctionnel du Canada. Selon les premières constatations, le décès serait attribuable à un arrêt cardiaque, a précisé l'organisme fédéral. Imbeault purgeait une peine de deux ans et demi de prison pour conduite avec les facultés affaiblies. Une enquête a été instituée.

#### L'enfant et le rapace

■ Un petit Italien de 7 ans est poursuivi depuis trois jours à Sant'Alessio, un petit village près de Pavie, par un rapace qui dès qu'il le voit fonce sur lui en piqué, pour se poser sur ses épaules. Alessandro Ragni ne peut plus sortir de chez lui que caché dans la voiture de ses parents. Dès qu'il met le pied dehors, un rapace d'une envergure d'ailes d'environ un mètre et demi, posé sur un poteau électrique près de la maison familiale se jette sur lui pour se poser sur ses épaules. Même s'il se met à la fenêtre, le rapace s'y précipite. L'oiseau n'est pas agressif, il s'intéresse uniquement au petit garçon.

# FABRICVILLE

## VOICI NOS PRIX

# LES PLUS BAS

jusqu'à **66%** 2/3% **DE RABAIS ET PLUS!**

# LIQUIDATION

**GRANDE SÉLECTION SPECIALE**  
**FUJETTE ET CHALLIS**  
**DE RAYONNE IMPRIMÉS**

JUSQU'À **75%** DE RABAIS

**2<sup>99</sup> m**

ORD. 9,99 m et 11,99 m

**4 JOURS SEULEMENT!!!**  
**MERC. 29 JANVIER AU SAM. 1er FÉVRIER**

**GRAND CHOIX DE PRIX JAMAIS VU!**

**MOLLETON**  
**ARCTIQUE**  
**IMPRIMÉ**

**7<sup>99</sup> m**

ORD. 19,99 m

**TOUTE NOTRE SÉLECTION D'HIVER:**

**POLYESTER IMPRIMÉ**

**TOUT! 50% DE RABAIS**

- FAILLE
- GEORGETTE
- CRÈPE DE CHINE
- PEAU DE PÊCHE
- YORYU
- SATIN
- CRÈPE
- FILS CROISÉS
- JACQUARD

**VELOURS CÔTELÉ**  
**IMPRIMÉ**

**PRIX DE LIQUIDATION**

**SAISON DE PLUS DE 50%**

**6<sup>99</sup> m**

ORD. 14,99 m

**BATISTE**  
**POUR DÉCORATION**

**60% DE RABAIS SEULEMENT**

**1<sup>99</sup> m**

48" 100% POLYESTER  
ORD. 4,99 m

**ARTICLES DE COUTURE VARIÉS**

**LIQUIDATION! 50% DE RABAIS**

## NOS PLUS BAS PRIX À CE JOUR!

**FABRICVILLE**

La plus grande sélection de tissus et tentures avec 170 magasins à travers le Canada

**OUVERT DIMANCHE 12 h à 17 h et MERCREDI jusqu'à 21 h**

En raison du manque d'espace, tous les articles ne sont pas disponibles dans tous les magasins. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités.

PLACE VERSAILLES - 7275, rue Sherbrooke Est  
RUE STE-CATHERINE - 254, rue Ste-Catherine Ouest  
VILLE ST-LAURENT - 1940, boul. Laurentin / Marconi Laurin  
NOTRE-DAME-DE-GRACE - 6444, avenue Somerset  
DORVAL - 2950, boul. St-Régis  
MONTRÉAL - 1178, rue Beaumont  
LASALLE - 8488, boul. Howman  
CHOMÉDEY, LAVAL - 1225, boul. Labelle  
CHOMÉDEY, LAVAL - 1545, boul. Le Corbusier  
DUVERNOY, LAVAL - Place Max Concordia - 1990, boul. de la Concorde  
ST-LEONARD - 9864, rue Jean-Talon Est  
CENTRE GREENFIELD PARK - 2614, boul. Taschereau  
CENTRE REGIONAL CHATEAUGUAY - 200, boul. d'Arjou

493-6666  
888-1821  
334-0910  
463-2888  
853-4550  
737-4756  
365-8045  
688-9129  
978-1313  
682-1889  
889-8000  
672-8884  
889-8112

**SERVICE A DOMICILE GRATUIT**  
- DRAPERIE - STORES - LITERIE - ETC.  
**493-6059**  
**SANS OBLIGATION**

**TPS/TVQ ABOLIS! ÉCONOMISEZ DÈS MAINTENANT 15% CHEZ IDOMO**

**PAS DE TPS PAS DE TVQ**

Trop tard Jean! Nous ne pouvions attendre tes promesses électorales. IDOMO payera tes taxes et fera économiser 15% aux acheteurs de nos collections internationales de meubles. C'est bien cela...IDOMO payera même la taxe de Lucien. Venez chercher votre nouveau catalogue IDOMO 97 gratuit.

**idomo INTERNATIONAL**

VILLE ST-LAURENT  
9090, boul. Cavendish  
(À la Trans-Canadienne)  
(514) 735-6425  
Lun. à mer. 10h-18h  
Jeu., ven. 10h-21h  
Samedi 9h-17h  
Dimanche 10h-17h

**4 DERNIERS JOURS!**

# Les marchands du temple au salon des Églises

Agence France-Presse  
CHARTRES, France

Enveloppées dans une douce odeur d'encens, trois religieuses tombent en arrêt devant un orgue électronique dernier cri qui entonne « Que ma joie demeure » de Bach : la scène se passe à Chartres, près de Paris, qui accueillait de dimanche à mardi le 3<sup>e</sup> salon professionnel « Religio », « rendez-vous international des fournisseurs des Églises chrétiennes ».

Des calices aux chasubles, des bancs de messe aux statuettes de la

Vierge, des cierges aux vitraux, on trouve tout à « Religio ». Mais le « clou » du salon est sans doute cette année une machine dernier cri qui permet tout à la fois de trier la monnaie des quêtes — en détectant les fausses pièces ou les « boutons de culotte » que certains fidèles indécis n'hésitent pas à verser en guise d'obole — et de faire les comptes. Ses fabricants suédois assurent qu'elle saura accepter les « euro », la future monnaie européenne.

Les visiteurs de Religio — prêtres, gestionnaires de diocèses ou

de paroisses, intendants de monastères — découvrent, comparent, négocient. « Ici, je trouve tous mes fournisseurs rassemblés », explique un moine trappiste, pieds nus dans ses sandales de cuir. « Je suis responsable de la boutique du monastère, c'est d'elle que vient l'essentiel de nos ressources ».

Modernité oblige, les démonstrateurs de céderons et de réseaux Internet sont présents parmi les quelque 330 exposants venus de 22 pays, mais les stands de vêtements liturgiques sont les plus nombreux. Des aubes en synthéti-

que aux chasubles richement ornés, dans toutes les couleurs prévues par le calendrier liturgique, le choix est vaste pour les prêtres catholiques. En revanche, impossible de trouver la moindre robe de pasteur. « Mais les robes d'avocat font généralement l'affaire », explique-t-on au stand de la fédération protestante.

Dans cette profusion d'objets du culte catholique, les protestants, fidèles à leur tradition d'austérité, sont surtout présents par l'intermédiaire de l'Alliance biblique universelle, qui édite la Bible et orga-

nise des expositions sur le Livre Saint.

Puisque les représentants des trois Églises chrétiennes ont voix au chapitre pour assurer la bonne moralité de l'initiative (et contribuer à écarter toute entreprise suspecte d'accointance avec une secte), les protestants ont également insisté pour que Religio ne soit pas tout à fait un salon commercial comme les autres et propose des débats et des tables rondes. Mais force est de constater que le public ne se presse pas pour entendre parler de « l'urgence d'aimer ».

## Opération du FBI contre des messageries Internet

Agence France-Presse  
SAN FRANCISCO

La police fédérale américaine a effectué hier une opération dans l'ensemble des États-Unis contre les serveurs de messageries électroniques sur Internet, soupçonnés de piratage à grande échelle de logiciels, a annoncé le FBI.

L'opération, du nom de code « Cyber Strike », suit une enquête de huit mois menée par des agents infiltrés, a indiqué la section du FBI spécialisée dans le crime informatique, basée à San Francisco.

Hier, le FBI a perquisitionné les locaux de huit messageries, en Californie, Floride, Georgie, Iowa, Ohio et Oklahoma. Du matériel a été saisi et des personnes interrogées.

La police fédérale n'a encore procédé à aucune interpellation, mais entend procéder à de nouvelles auditions.

Ces huit messageries électroniques sont soupçonnées de faire partie d'une organisation pratiquant, à grande échelle, « la copie et la distribution illégale de logiciels » édités par des groupes comme Microsoft, Sony ou Adobe Systems, a précisé le FBI.

Le groupement professionnel américain des éditeurs de logiciels (Software Publishers Association, SPA) s'est réjoui dans un communiqué de l'action du FBI, la qualifiant de « signe clair de la détermination du gouvernement fédéral à lutter contre le piratage de logiciels ».

En 1995, le piratage de programmes informatiques dans le monde a coûté aux éditeurs quelque 13 milliards de dollars en manque à gagner, selon la SPA.

## Les méthodes fortes de la CIA dans les années 80

Agence France-Presse  
WASHINGTON

Un manuel de la CIA datant de 1983 et utilisé dans au moins cinq pays d'Amérique centrale pour la formation des forces de sécurité évoquait le recours à des « méthodes coercitives » pour « détruire la capacité de résistance » des personnes interrogées, rapportait hier le Washington Post.

Le quotidien précise que jusqu'à ce que ce manuel soit réécrit en 1985, il mentionnait des « techniques psychologiques » destinées « à persuader le sujet d'accepter de nous fournir l'information que nous voulons ».

« Bien que nous n'insistions pas sur l'usage de méthodes coercitives, nous voulons que vous en ayez connaissance et sachiez les utiliser correctement », indique le manuel, obtenu par le Baltimore Sun qui en publie aussi de larges extraits.

Le manuel explique donc qu'il est possible d'affaiblir quelqu'un en le privant de nourriture ou de sommeil, ou en l'exposant à des températures extrêmes. De la même façon, l'isolement « met la plupart des gens à rude épreuve ».

La salle d'interrogatoire, qui doit être sombre, insonorisée et sans fenêtre ni toilettes constitue « le champ de bataille où l'enquêteur et le sujet se rencontrent ». Le manuel évoque également « la menace de faire souffrir », et ajoute que si le suspect ne répond pas, la menace « doit être mise à exécution ».

Aucune précision n'est donnée sur les cinq pays où ce manuel a été utilisé. Les passages les plus contestables, notamment sur les méthodes coercitives, ont été réécrits en 1985, après la commotion causée aux États-Unis par la découverte d'un autre manuel de la CIA, destiné à enseigner aux « contras » nicaraguayens comment neutraliser des ennemis et organiser des manifestations pouvant dégénérer en violence.

## « C'est bon TOUT le temps... »

Il était une fois, une Paysanne qui travaillait à ses fourneaux sans relâche. Son rêve : fabriquer la meilleure fondue parmesan. Cent fois, elle recommença.

Puis un jour, La Paysanne obtint une fondue parmesan au goût parfait.

L-o-n-g-t-e-m-p-s, La Paysanne garda le secret de ses délicieux carrés. Heureusement, aujourd'hui, on peut les déguster en tout temps. Disponibles dans tous les supermarchés.



\* 15% de gras seulement

\* Prêt en 10 minutes

### Concours

#### « C'est bon TOUT le temps »

Courez la chance de gagner un voyage d'une semaine (7 jours et 6 nuits) en République Dominicaine à l'Hôtel Amhsa Estrella Del Mar, pour 2 adultes et 2 enfants de moins de 12 ans. Une valeur approximative de 3 000 \$.



Bon de participation disponible sous les paniers promotionnels des carrés de fondue parmesan La Paysanne. Ce concours est ouvert aux 18 ans et plus. Pour connaître les détails du concours tels que bon de participation gratuit et dates d'utilisation des forfaits, consultez les règlements disponibles sur demande à la station CIEL-FM, Antenne Bleue, 98.5.

## BUREAU EN GROS

Articles de bureau • Bas prix d'entrepôt

# CRÉEZ UN BUREAU À LA MAISON À P'TITS PRIX!



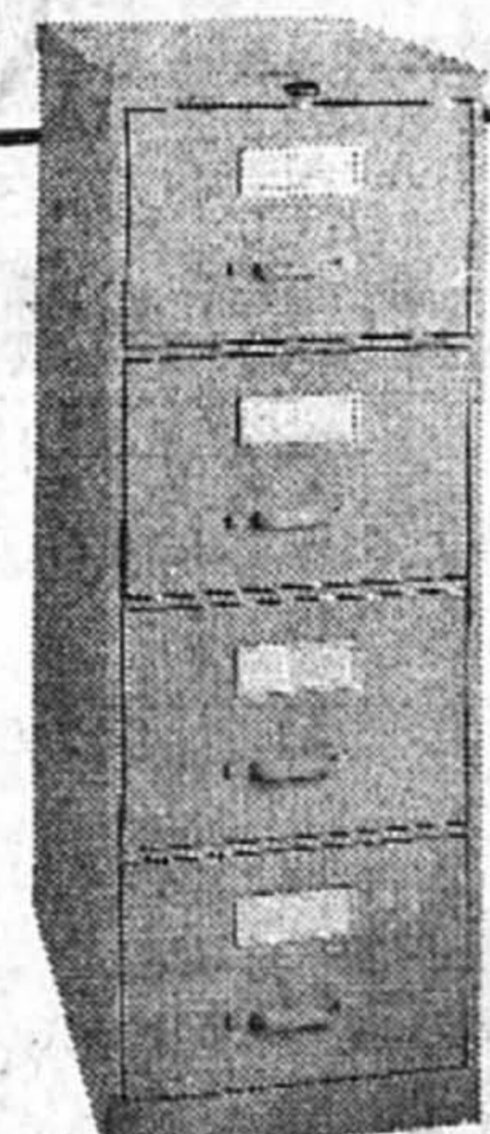
EXCLUSIF ACHAT EXCLUSIF

FAUTEUIL DE DIRECTION AU TISSU DE QUALITÉ

- Réglage de la tension de l'inclinaison
- Noir
- Garantie de 15 ans (Détails en magasin)

129\$

34038



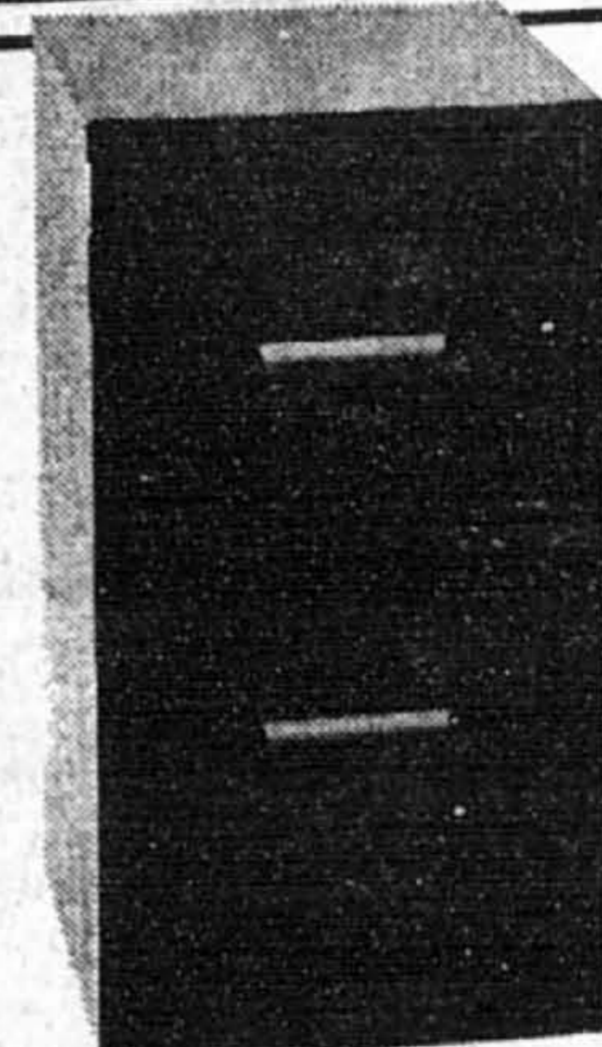
PRO SOURCE GLOBAL

CLASSEUR DE FORMAT LÉGAL

- Aucune armature requise
- 52 po haut. x 26 9/16 po prof.
- Sable, gris ou noir

179\$

10123/10124/10125



GMI

CLASSEUR À 2 TIROIRS À PAROIS ÉLEVÉES

- De format lettre avec serrure
- 29 po haut. x 15 po lar. x 22 po prof.
- Noir ou blanc

49\$

31276/31278



STAR POSTE DE TRAVAIL DE COIN

- Facile à assembler; comprend un tiroir pour clavier, une étagère et un compartiment pour ordinateur
- Fini noir en mélamine résistant aux égratignures/dessus gris granité; moulures en T robustes

539\$

32597/32598/32599



FAUTEUIL DE LUXE POUR OPÉRATEURS SUR ORDINATEURS

- Large dossier à support lombaire et hauteur pneumatique réglable
- Inclinaison à blocage et accoudoirs en T réglables
- Gris, noir ou framboise

299\$

21246/27064/27065

MARCHE-CENTRAL 1035, RUE DU MARCHE-CENTRAL MONTREAL	BROSSARD 6555, BOUL. TASCHEREAU	POINTE-CLAIRE 365, BRUNSWICK (DERRIÈRE FAIRVIEW)	ST-LÉONARD 6800, JEAN-TALON EST
301, ST-ANTOINE OUEST (À L'ANGLE DE BLEURY)	3095, BOUL. LE CARREFOUR (CARREFOUR LAVAL)	366L, CÔTE-VERTU	7214, NEWMAN
4625, JEAN-TALON EST	1600, BOUL. LE CORBUSIER	3344, BOUL. TASCHEREAU	2165, BOUL. DES SOURCES

LIVRAISON GRATUITE LE LENDEMAIN

(ACHAT MINIMUM DE 50 \$)  
RÉFUSION DU MAGASIN SEULEMENT. DEMANDEZ-NOUS DES DÉTAILS.

HEURES D'OUVERTURE:  
LUN. À VEN. 8 h à 21 h  
SAMEDI 9 h à 17 h  
DIMANCHE 11 h à 17 h

BUREAU EN GROS® Bureau en gros limité. Les articles peuvent varier de ceux illustrés. \* The Business Depot Ltd. 1997

# Le jury délibère au procès civil d'O.J. Simpson



PHOTO ASSOCIATED PRESS

**O. J. Simpson quitte la Cour supérieure du comté de Los Angeles, où se déroulaient hier les dernières plaidoiries avant que le jury ne commence ses délibérations.**

**La poursuite exhibe en preuve 31 nouvelles photos découvertes récemment**

Agence France-Presse  
SANTA MONICA, Californie

Sept femmes et cinq hommes ont commencé à délibérer hier dans le procès civil intenté à O. J. Simpson, peu après que les avocats des plaignants leur eurent affirmé que des photographies récemment découvertes prouvaient sans équivoque que l'ancien joueur de football américain était un menteur et un assassin.

Après 41 jours d'audience et le défilé de 101 témoins, l'accusation a conclu son dossier en déployant 31 photographies sur lesquelles, selon eux, O. J. Simpson porte un modèle très rare de chaussures italiennes, identiques à celles ayant laissé des empreintes près des corps lardés de coups de couteaux de Nicole Brown-Simpson et Ronald Goldman.

Ces chaussures sont devenues le symbole du procès en dommages et intérêts intenté à l'ancien sportif, tout comme un gant ensanglanté apparemment trop petit pour lui avait été l'emblème du procès criminel qui s'était achevé sur son acquittement, le 3 octobre 1995.

À l'issue d'une longue enquête, les experts du FBI avaient conclu que les empreintes sur les lieux du meurtre appartenaient à des chaussures de marque Bruno Magli, modèle Lorenzo, taille 46. Seulement 299 paires d'une telle taille ont été vendues aux États-Unis et O. J. Simpson, qui chausse du 46, a toujours nié avoir possédé des chaussures aussi « moches ».

Lorsqu'une première photographie apparaissait le montrant avec ces chaussures aux pieds, ses avocats ont affirmé qu'il s'agissait d'une photo truquée. Mais en décembre dernier, trente nouvelles photographies, prises le même jour que la première par un autre photographe, étaient découvertes. Une d'elles avait été publiée plusieurs mois avant le double meurtre dans un journal de Buffalo, dans l'État de New York.

« Ces photos sont arrivées juste à temps pour que vous puissiez voir la vérité. La vérité est qu'il vous a menti », a déclaré hier l'avocat de la famille Goldman, Daniel Petrocelli. « Si ces photographies sont réelles, vous regardez l'homme qui a tué Nicole et Ronald. »

Outre l'apparition de ces photographies, le procès civil a été marqué par la déposition d'O. J. Simpson qui, pour la première fois, a été obligé de s'expliquer publiquement sur son emploi du temps au moment du crime et sur sa relation avec son ex-épouse.

Pendant quatre jours, l'ancien sportif et acteur de cinéma a affirmé son innocence et clamé que, contrairement à ce que soutiennent ses accusateurs, il n'avait jamais frappé son ex-épouse. Il a cependant reconnu qu'il avait parfois été « physique » avec elle, comme semblent en témoigner des photographies de Nicole Brown Simpson le visage tuméfié, ou sa voix angoissée dans un appel à Police Secours.

Pour le reste, les mêmes arguments ont été échangés durant les deux procès.

Selon l'accusation, les preuves sont accablantes : le sang d'O. J. Simpson est sur les lieux du crime, celui des victimes dans sa voiture et à son domicile. Un gant, faisant la paire avec un autre retrouvé près des corps, est retrouvé à sa résidence.

Pour la défense, O. J. Simpson n'a matériellement pas eu le temps, en environ un quart d'heure, de tuer deux personnes, de se débarrasser de l'arme du crime et de ses vêtements ensanglantés et de regagner son domicile où un chauffeur l'attendait pour le conduire à l'aéroport.

Quant aux analyses génétiques, elles sont « sans valeur », car la police de Los Angeles a mélangé par incompetence les échantillons sanguins. En outre, des policiers, convaincus dès le départ de la culpabilité d'O. J. Simpson, n'ont pas hésité à fabriquer des preuves.

Comme dans le jury criminel, douze jurés vont devoir trancher. Mais si la justice criminelle exige un verdict unanime, la justice civile demande simplement que neuf jurés sur douze considèrent une thèse « plus probable » que l'autre.

Et si le jury ayant acquitté O. J. Simpson, un Noir accusé du meurtre de deux Blancs, était en majorité composé de noirs, le jury qui a commencé hier ses délibérations ne compte qu'un seul afro-américain.

Si les meubles Grange vous font rêver...

GRAND  
**SOLDE**  
ANNUEL

Jusqu'à 60% de rabais  
sur meubles exposés

**Grange**

2155, rue Crescent  
Montréal  
Tél.: 843-7686 Téléc.: 843-4616

du 18 janvier  
au 1<sup>er</sup> février

OUVERT  
DIMANCHE  
DE MIDI À 17 h.

## Affaires et formation

### Forfait Affaires

10 chambres et plus

- Chambres de catégorie supérieure incluant 1, 2 ou 3 repas
- Stationnement intérieur à titre gracieux
- Salle de réunion
- 2 pauses-café par jour
- Équipement audio-visuel de base
- Frais de service

Aussi disponible: animation pour groupe service de secrétariat

A partir de  
**57 \$**

par personne,  
en occ. double  
Taxes en sus



246, Chemin du Lac Millette  
Saint-Sauveur-des-Monts, (Québec) Canada J0R 1R3  
Tél.: (514) 227-1811 Téléc.: (514) 227-8512  
www.qbc.clic.net/manvic/mss.html manvic@qbc.clic.net

www.qbc.clic.net/manvic/mss.html

1 800 361-0505

Au coeur des Laurentides

METRO  
*Star*

**VOTEZ!**

VOUS POURRIEZ GAGNER UN VOYAGE V.I.P. À

*Paris*

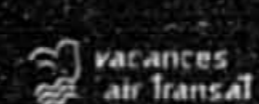
Votez pour vos artistes préférés et courez la chance de gagner un des 5 voyages V.I.P. à Paris (valeur approx. : 4 000 \$ chacun).

De plus, accumulez les codes C.U.P. des produits vedettes Kraft et obtenez jusqu'à 1 000 \$ en argent de poche à dépenser dans la ville lumière !  
Chaque code C.U.P. correspond à 250 \$ en argent de poche.

Vous pourriez aussi gagner un des paniers de produits Kraft offerts en prix chez chaque marchand Metro parmi les bulletins de votation affichant au moins un code C.U.P. Kraft (valeur approx. : 30 \$ chacun).

Remplissez votre bulletin de votation, apposez vos codes C.U.P. Kraft et déposez le tout dans la boîte de participation de votre marchand Metro.

Ne manquez pas le Gala MetroStar diffusé sur les ondes du Réseau TVA, le 9 mars 1997 à 19h00.



Du 27 janvier au 22 février 1997  
Règlement en magasin.  
Ce concours s'adresse aux 18 ans et plus.  
Le tirage aura lieu le 7 mars 1997.

## C'EST EN VOTANT QUE VOUS ÊTES GAGNANT !

Bulletin de votation

- |  |  |  |   |
|--|--|--|---|
| 1. ANIMATEUR / ANIMATRICE DE BULLETIN DE NOUVELLES<br><input type="checkbox"/> PIERRE BRUNEAU<br><input type="checkbox"/> STÉPHAN BUREAU<br><input type="checkbox"/> BERNARD DEROME  | 5. ANIMATEUR / ANIMATRICE D'ÉMISSION NOUVELLES DE SPORTS<br><input type="checkbox"/> JEAN-PAUL CHARTRAND JR.<br><input type="checkbox"/> JEAN PAGÉ<br><input type="checkbox"/> PAUL RIVARD   | 9. RÔLE FÉMININ - TÉLÉROMANS QUÉBÉCOIS<br><input type="checkbox"/> ANGÈLE COUTU<br><input type="checkbox"/> LOUISE DESCHÂTELET<br><input type="checkbox"/> ANNE DORVAL<br><input type="checkbox"/> CHANTAL FONTAINE<br><input type="checkbox"/> PASCALE MONTPETIT  | 12. ARTISTE - ÉMISSION JEUNESSE<br><input type="checkbox"/> JESSICA BARKER<br><input type="checkbox"/> JEAN-FRANÇOIS BEAUPRÉ<br><input type="checkbox"/> HUGO SAINT-CYR<br><input type="checkbox"/> FRANCE PARENT   |
| 2. ANIMATEUR / ANIMATRICE D'ÉMISSION D'AFFAIRES PUBLIQUES<br><input type="checkbox"/> CLAUDE CHARRON<br><input type="checkbox"/> JEAN-FRANÇOIS LÉPINE<br><input type="checkbox"/> JEAN-LUC MONGRAIN  | 6. ARTISTE D'ÉMISSION D'HUMOUR<br><input type="checkbox"/> YVON DESCHAMPS<br><input type="checkbox"/> CLAUDE MEUNIER<br><input type="checkbox"/> DOMINIQUE MICHEL  | 10. RÔLE MASCULIN - TÉLÉSÉRIES QUÉBÉCOISES<br><input type="checkbox"/> BENOÎT BRIÈRE<br><input type="checkbox"/> MICHEL CÔTÉ<br><input type="checkbox"/> MICHEL FORGET<br><input type="checkbox"/> LUC PICARD<br><input type="checkbox"/> SERGE POSTIGO            | 13. LE MÉTROSTAR - PERSONNALITÉ MASCULINE<br><input type="checkbox"/> NORMAND BRATHWAITE<br><input type="checkbox"/> PIERRE BRUNEAU<br><input type="checkbox"/> BERNARD DEROME<br><input type="checkbox"/> PATRICE L'ÉCUYER<br><input type="checkbox"/> JEAN-LUC MONGRAIN |
| 3. ANIMATEUR / ANIMATRICE ÉMISSIONS DE VARIÉTÉS / MAGAZINE CULTUREL ET «TALK SHOW»<br><input type="checkbox"/> CHRISTIANE CHARETTE<br><input type="checkbox"/> GREGORY CHARLES<br><input type="checkbox"/> JEAN-PIERRE COALLIER<br><input type="checkbox"/> PATRICE L'ÉCUYER<br><input type="checkbox"/> FRANCIS REDDY | 7. ANIMATEUR / ANIMATRICE D'ÉMISSION DE SERVICES<br><input type="checkbox"/> CLÉMENTINE DESROCHERS<br><input type="checkbox"/> BENOÎT JOHNSON<br><input type="checkbox"/> CLAIRE LAMARCHE<br><input type="checkbox"/> GUY MONGRAIN<br><input type="checkbox"/> MARIE-JOSÉE TAILLEFER | 11. RÔLE FÉMININ - TÉLÉSÉRIES QUÉBÉCOISES<br><input type="checkbox"/> PASCALE BUSSIÈRES<br><input type="checkbox"/> SOPHIE LORAIN<br><input type="checkbox"/> MARINA ORSINI<br><input type="checkbox"/> ISABEL RICHER<br><input type="checkbox"/> CATHERINE SÉNART | 14. LA MÉTROSTAR - PERSONNALITÉ FÉMININE<br><input type="checkbox"/> CHRISTIANE CHARETTE<br><input type="checkbox"/> ANGÈLE COUTU<br><input type="checkbox"/> CLAIRE LAMARCHE<br><input type="checkbox"/> DOMINIQUE MICHEL<br><input type="checkbox"/> MARINA ORSINI      |
| 4. ANIMATEUR / ANIMATRICE D'ÉMISSION JEUX / QUIZ<br><input type="checkbox"/> NORMAND BRATHWAITE<br><input type="checkbox"/> GUY MONGRAIN<br><input type="checkbox"/> LUC SENAY   | 8. RÔLE MASCULIN - TÉLÉROMANS QUÉBÉCOIS<br><input type="checkbox"/> ROBERT BROUILLETTE<br><input type="checkbox"/> MICHEL FORGET<br><input type="checkbox"/> SERGE POSTIGO<br><input type="checkbox"/> GUY PROVOST<br><input type="checkbox"/> FRANCIS REDDY                         |  |   |

### BULLETIN DE PARTICIPATION

NOM : \_\_\_\_\_  
ADRESSE : \_\_\_\_\_  
CODE POSTAL : \_\_\_\_\_  
N° DE TÉL. : ( \_\_\_\_\_ ) \_\_\_\_\_  
NOM DE L'ÉPICIER : \_\_\_\_\_  
QUESTION D'HABILITÉ : 25 + 125 x 2 = \_\_\_\_\_

code C.U.P.	code C.U.P.
code C.U.P.	code C.U.P.

Collez ici les codes C.U.P. des produits vedettes suivants : Diner Kraft 225g, Singles 500g/1kg, Cheez Whiz 500g/1kg, Velveeta 500g/1kg, Maxwell House Instantané 200g et céréales Post, tous les formats. Chaque code C.U.P. vous donne droit à 250 \$ d'argent de poche si vous gagnez le voyage à Paris. Maximum 1 000 \$.